

LE FIL D'AMNESTY



BIMESTRIEL BELGE FRANCOPHONE D'AMNESTY INTERNATIONAL

JANVIER/FÉVRIER 2013

N°18

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL

Rue Berckmans 9, 1060 Bruxelles

Éditrice responsable : Marie Noël

Bureau de dépôt : Bruxelles X

N° agrégation : P901135

BELGIQUE-BELGIË

P.P. - P.B.

1/23456



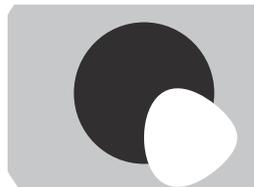
« **DEVOIR DE REGARD** »

TOUT SAVOIR SUR
LA CAMPAGNE 2013 D'AMNESTY



DANS CE

FIL D'AMNESTY



« DEVOIR DE REGARD »

Dès le milieu du mois de mars débutera « Devoir de regard », nouvelle campagne d'Amnesty International Belgique francophone. Durant une année au moins et de façon itinérante, Amnesty va investir de nombreuses villes avec une exposition photographique exceptionnelle et d'autres événements. **PAGES 6-9**



DIX ANNÉES D'INJUSTICES

Musaab Omar al Madhwani est maintenu en détention à Guantánamo depuis dix ans, sans jamais avoir été inculpé. **PAGES 10-11**



CES MURS ONT LA PAROLE

Les couleurs de l'espoir : en couverture, une peinture murale dans la rue Mohamed Mahmoud, au Caire, près de la place Tahrir. En Égypte, des artistes utilisent les murs comme support d'expression depuis le début du soulèvement, en 2011. Voyez notre reportage photo. **PAGES 12-13**



UNE ANNÉE DE DROITS HUMAINS

Retour sur les défis et les réussites de ces 12 derniers mois. **PAGES 14-17**



MON CORPS, MES DROITS

L'avocate argentine **SABRINA FRYDMAN** explique pourquoi le moment est bien choisi pour inscrire les droits sexuels et reproductifs à l'ordre du jour de la communauté internationale. **PAGE 18**



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013 D'AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

Tout le programme, les conférences, le bulletin de participation, le plan d'accès, les résolutions et bien d'autres choses pour une nouvelle assemblée générale sous le signe de la réussite. **PAGE 19-21**



« LE MONDE DOIT SAVOIR »

La détresse des étrangers retenus en Libye après l'ère Kadhafi. **PAGE 24**



PAS D'ABRI, PAS D'ATTACHES

Les Haïtiens vivant toujours sous des tentes trois ans après le séisme destructeur de 2010 risquent maintenant d'être expulsés de force. **PAGE 25**

ÉGALEMENT DANS CE NUMÉRO

Notre actualité et notre rubrique « en première ligne » (**PAGES 4-5**). Le calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone (**PAGE 30**). Les bonnes nouvelles (**PAGE 31**).

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains. **AGISSEZ MAINTENANT (PAGE 28-30)**.

Coordination : Emilie Lembrée (elembree@amnesty.be)
Amnesty International Belgique francophone
9, rue Berckmans
1060 Bruxelles
Tel. : 02/538.81.77
Fax : 02/537 37 29
www.amnesty.be - amnesty@amnesty.be
Compte :
IBAN BE85 0012 0000 7006
BIC GEBABEBB
Imprimé par Remy Roto sur papier recyclé. Tous droits de reproduction réservés.

Photo de couverture, extraite de l'exposition « Devoir de regard » : Congo, juillet 2008. ©Cédric Gerbehaye/ Agence VU'. République Démocratique du Congo, 20.700 personnes résident dans les quatre camps de Kilimani, Kalinga, Lushehere et Bihito, et 8 000 à Masisi. Inscription d'une famille de déplacés au camp de Lushehere. Cette famille de huit personnes vivra dans une seule hutte.

© Amnesty International Publications 2012. © AILRC-FR pour la version francophone © AIBF pour les pages belges

Ce numéro du **Fil d'Amnesty** est consacré à l'exposition photo intitulée « **Devoir de regard** ».

A droite, une photo de l'expo « **Devoir de regard** ». Cambodge, 1995. Bernard Faucon de l'Agence VU'. Entre 1975 et 1979, ce lycée de Phnom Penh est transformé par les Khmers rouges en centre de détention et de torture. Sur ses 16 000 à 20 000 détenus, aucun ne s'en est échappé et seuls sept survivants ont été retrouvés à la libération du camp. En 2007, Duch (ancien dirigeant du camp) a été inculpé pour crimes contre l'humanité.

DEVOIR DE REGARD



ÉDITO Emergeillés. C'est le terme qui convient. En découvrant les photos qui ont été sélectionnées par notre équipe qui a préparé l'exposition « Devoir de regard », nous avons été émerveillés. Bien sûr, les images sont parfois dures, voire brutales. C'est en partie pour cela que nous les avons choisies. Nous voulons montrer un demi-siècle de violations des droits humains. Forcément, certaines situations sont dif-

ficiles. Mais d'autres sont pleines d'espoir ou de poésie.

Nous avons été charmés aussi par le talent des photographes qui participent à l'exposition. On y compte de grands noms étrangers, évidemment, mais nous avons aussi voulu faire de la place pour les superbes photos de photographes belges, qui ont tous répondu favorablement à nos requêtes. Et les choix ont été cornéliens. À tel

point que nous voudrions, dans les années prochaines, organiser une expo consacrée chaque fois à un photographe belge... Mais ça, c'est pour plus tard ! En attendant, nous espérons que vous nous rejoindrez lors d'une des nombreuses étapes que comptera cette campagne ambulante. Car « ouvrir les yeux, c'est déjà agir » !

Philippe Hensmans, directeur d'Amnesty International Belgique francophone

Notre Actualité

Nouvelles de l'action et des campagnes d'Amnesty International

Festival de cinéma Reel Awareness (Toronto)

En novembre, le Festival de cinéma Reel Awareness, organisé à Toronto par Amnesty International Canada, a projeté 12 nouveaux films sur les droits humains, dont le très applaudi *Children of the Jaguar* (voir *Le Fil* de mai-juin 2012) et *It's a girl*, qui s'attaque à la discrimination liée au genre. Organisé par des bénévoles, le festival augmente la sensibilisation aux droits humains – environ 90 % des spectateurs n'appartenaient pas à Amnesty International. Il a permis d'obtenir des centaines de signatures de pétitions et de cartes postales pour nos campagnes.

Pour en savoir plus : bit.ly/reel-fest

Réseau Cinéma et droits humains

Le réseau Human Rights Film Network est un partenariat entre 33 festivals de cinéma indépendants du monde entier. Parmi les festivals rattachés à ce réseau, citons One World, qui aura lieu à Prague (République tchèque) du 4 au 13 mars 2013 et Movies that Matter, qui se tiendra à La Haye du 21 au 27 mars 2013. A Matter of ACT, compétition organisée par Amnesty International dans le cadre de Movies that Matter et élément essentiel de sa programmation, rend hommage à ceux et celles qui se battent en première ligne pour défendre les droits humains. Le festival accueille également des événements, des actions et des programmes éducatifs.

Pour en savoir plus : bit.ly/movies-matter

L'État tchèque et les Roms : des progrès restent à faire en matière d'éducation

Amnesty International et le Centre européen des droits des Roms ont publié un rapport commun, *Five more years of injustice : Segregated education for Roma in the Czech Republic*. Lors de son lancement à Prague, des militants ont construit une pyramide de 1,5 m de haut faite de centaines de livres retenus par des

chaînes pour représenter la discrimination des Roms dans le système scolaire tchèque. Le rapport paraît pour le cinquième anniversaire de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme, qui a établi que la République tchèque avait fait acte de discrimination contre des enfants roms en les plaçant dans des écoles spéciales aux programmes réduits.

Lisez le rapport sur bit.ly/czech-roma-2012

et agissez sur www.changeit.cz

Actualité de la peine de mort

Au Bénin, l'abrogation totale de toutes les dispositions inscrivant la peine capitale dans la législation nationale est à l'ordre du jour du Parlement. En juillet 2012, le pays est devenu le 75^e État partie au deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Il s'est engagé à prendre les mesures nécessaires pour abolir la peine de mort sur son territoire et à ne plus procéder à aucune exécution. La même année, la Mongolie a également ratifié le PIDCP et Madagascar a signé le Protocole. Au total, 97 pays ont aboli la peine capitale pour tous les crimes. De plus, 35 États, dont le Bénin, Madagascar et la Mongolie, sont abolitionnistes dans la pratique et montrent à d'autres pays la voie à suivre.

« En tant que lauréate du prix Nobel de la paix, l'Union européenne doit mettre un point d'honneur à adopter des mesures décisives pour assurer la protection des réfugiés fuyant la Syrie. Actuellement, seul un petit nombre d'entre eux sont venus chercher protection en Europe, alors que beaucoup sont accueillis par les pays frontaliers de la Syrie. » **Nicolas Beger, directeur du Bureau des institutions européennes, Amnesty International**



Nouvelle version du blog LIVEWIRE

LIVEWIRE – le blog d'Amnesty International sur les droits humains, avec des rédacteurs dans le monde entier – est de nouveau en ligne. Découvrez les aspects les moins connus de notre recherche et de nos campagnes, des reportages réalisés sur le terrain, dans les pays où nous nous rendons, et les histoires des hommes et des femmes avec qui et pour qui nous travaillons.

Rendez-vous sur livewire.amnesty.org

Le Gangnam Style d'Anish Kapoor

Le sculpteur Anish Kapoor, d'autres artistes de renom et des militants d'Amnesty International se sont inspirés de la chanson Gangnam Style dans une vidéo de soutien à l'artiste chinois Ai Weiwei. Cette réalisation a été diffusée par la BBC et dans de grands établissements culturels du monde entier.

Voir la vidéo sur : bit.ly/kapoor-gangnam

En première ligne

Le Koweït à la croisée des chemins

Par DREWERY DYKE, chercheur

« Mon gouvernement règlera la question du statut des *bidun* d'ici cinq ans » : c'était l'engagement pris par Jaber al Mubarak al Hamad al Sabah, Premier ministre du Koweït, devant un thé sucré dans son élégant palais du front de mer, lors de notre visite en octobre 2012.

Nous discutons de la question des *bidun*, ces personnes apatrides qui subissent des discriminations entravant leur accès aux services essentiels dans un des pays les plus

riches du monde (voir *Le Fil* de septembre-octobre 2012).

De tous les défis que doivent relever les autorités koweïtiennes, mettre un terme à la discrimination envers les *bidun* semblait être l'un des moins ardues.

Trois jours plus tôt, l'ancien parlementaire Musallam al Barrak avait formulé pacifiquement des critiques envers l'émir, souverain du Koweït, lors d'une manifestation de grande ampleur. À l'issue de ce rassemblement, le fils d'un ancien responsable politique avait été passé à tabac et arrêté. Quelques heures après notre rencontre avec le Premier ministre, nous avons été témoins d'une autre manifestation, dénonçant cette fois l'arrestation de deux anciens députés.

Nous sommes allés saluer Musallam al Barrak dans la foule, impressionnés d'être au milieu de plusieurs centaines de Koweïtiens et Koweïtiennes demandant haut et fort la transparence et la liberté d'expression. La foule avait un objectif bien précis et manifestait dans une ambiance joyeuse. Je craignais cependant que, chez certains, la soif de pouvoir ne prime sur la soif de justice.

Lorsque le mouvement s'est amplifié au mois d'octobre, l'énergie déployée pour le mater a également été renforcée. Beaucoup de manifestants ont été arrêtés, dont Musallam al Barrak. La réaction du gouvernement contredisait les garanties en faveur de la liberté de réunion pacifique que nous avait données le Premier ministre moins de 15 jours plus tôt.

Je me souviens qu'un représentant de cette société civile koweïtienne en plein essor a étalé devant moi, sur une table, des grenades lacrymogènes vides, des balles en caoutchouc et des douilles de grenades assourdissantes. Haletant, il nous a expliqué qu'elles avaient été lancées sur une foule pacifique par les services de sécurité. Sa nervosité contrastait fortement avec l'opulence décontractée du palais gouvernemental où nous avions été reçus comme des invités plus tôt dans la journée.

Amnesty International fait partie d'une coalition englobant les organisations aujourd'hui en plein essor qui défendent les droits humains du Koweït, et demandant que tous, dans le pays, jouissent de la liberté de réunion et d'expression. Nous exhortons les forces de sécurité à ne pas faire un usage illicite de la force contre les manifestants. Le respect et la réalisation des droits humains doivent être au cœur de l'action des pouvoirs publics, qui entendent relever les défis du Koweït à l'aube de l'année 2013.

© Nicolai Khalezin



Drewery Dyke (au centre), au Koweït, s'entretient avec des avocats qui défendent des personnes militant pour les droits humains.

Représenter la peine de mort

En 2013, la compagnie du Théâtre libre de Minsk, basée à Londres, donnera d'autres représentations de sa pièce sur la peine de mort, *Trash Cuisine*, qui met en scène de manière saisissante et parfois caricaturale la cruauté inhérente à cette pratique. Pour préparer la pièce, la troupe s'est rendue au Ghana, en Malaisie et en Thaïlande, où elle s'est intéressée à des sujets liés à la peine capitale et a organisé des ateliers sur la manière dont le théâtre peut favoriser l'abolition. Ce voyage a bénéficié du soutien du programme de secours d'Amnesty Suisse, qui apporte une aide financière aux personnes et organisations œuvrant pour la promotion et la protection des droits humains. Retrouvez l'actualité de la compagnie sur Facebook : bit.ly/belarus-theatre

La Syrie en chiffres

Les violences incessantes en Syrie ont provoqué plus de **60 000** morts, selon l'ONU. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays sont au nombre de **1,2 million**.

En décembre 2012, plus de **500 000** réfugiés avaient été enregistrés dans les pays voisins ou attendaient de l'être.

Selon le HCR, l'Union européenne a reçu **16 500** demandes d'asile de Syriens entre janvier 2011 et août 2012.



« DEVOIR DE REGARD » LA CAMPAGNE 2013 D'AMNESTY

Dès le milieu du mois de mars débutera « Devoir de regard », nouvelle campagne d'Amnesty International Belgique francophone. Durant une année au moins et de façon itinérante, Amnesty va investir de nombreuses villes avec une exposition photographique exceptionnelle et d'autres événements.

En 2013, Amnesty International désirait aller à la rencontre de ses militants... mais aussi des autres sympathisants des droits humains, là où ceux-ci se trouvent. Puisqu'**ouvrir les yeux c'est déjà agir**, il s'agissait de sensibiliser ces personnes et de les inviter à agir en faveur des droits humains dans le monde. La campagne « Devoir de regard » était née...



Cette volonté s'est en effet transformée en **une véritable campagne dont le concept est plutôt simple : investir, tout au long de l'année 2013 (et peut-être au-delà) et de façon itinérante, un certain nombre de villes de Belgique francophone**

(Bruxelles, Liège, Charleroi, Namur, Tournai, Louvain-la-Neuve, Mons, etc.). À chacune de ses haltes, grâce à la mobilisation des militants, la campagne se décline en trois temps :

- une invasion visuelle créative et originale qui introduit de façon surprenante l'arrivée d'Amnesty dans la région investie;
- une exposition de photos mettant en avant le lien étroit entre l'art de la photographie et le travail de défense des droits humains d'Amnesty International;
- un événement public qui marque la présence d'Amnesty dans la ville et rassemble les sympathisants des droits humains.

D'une manière plus générale, au-delà de ces activités, **ce sont les Individus en Danger (IED) qui constituent la thématique générale de la campagne**. Ceux-ci sont des personnes pour qui se battent les militants d'Amnesty International, visant ainsi leur libération et/ou l'amélioration de leur situation. Ces IED proviennent de tous horizons et de toutes les régions du monde. Ce sont des personnes en danger en raison de leurs opinions, de leur identité ou de leurs activités en faveur des droits des autres. Ils courent un danger d'emprisonnement, de procès inéquitables, de torture, d'enlèvement, de mort et d'autres viola-

Page de gauche : Cette photo — extraite de l'exposition « Devoir de regard » — d'une petite fille, Kim Phuc, fuyant les bombardements au napalm, a eu un énorme retentissement dans le monde entier. Elle a nourri les condamnations déjà vives de la guerre du Vietnam et contribué au retrait des troupes américaines. ©Nick Ut / Ap / Sipa

À droite : Photo extraite de l'exposition « Devoir de regard ». Les enfants-soldats ont représenté jusqu'à 40 % des combattants des conflits successifs qu'a connus la RDC ces dernières années. Les programmes de démobilisation et de réinsertion restent insuffisants pour effacer les stigmates d'années passées au combat. D'autres pays : Sri Lanka, Mexique, Colombie... sont touchés par ce phénomène. ©Cédric Gerbehaye/ Agence VU'.

CÉDRIC GERBEHAYE UN PHOTOGRAPHE ENGAGÉ



Cédric Gerbehaye est l'un des photographes belges dont le travail est représenté dans l'exposition. C'est

d'ailleurs l'une de ses photos qui a été choisie pour illustrer les affiches de la campagne (voir couverture). Depuis de nombreuses années, il parcourt le monde, pour les yeux de tous...

ARRÊT SUR SON PARCOURS...

Cédric Gerbehaye, journaliste de formation, est membre de l'Agence VU'. À partir de 2002, il s'intéresse au conflit israélo-palestinien avant de

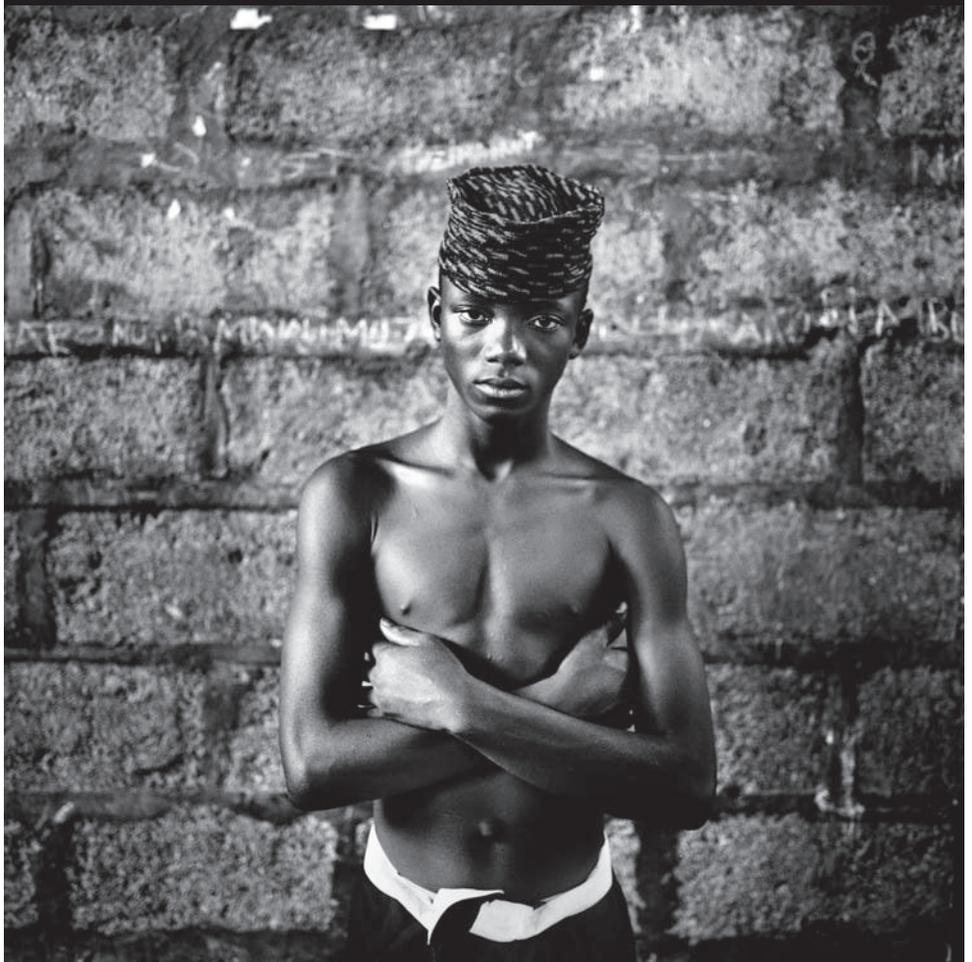
se pencher sur la question kurde, tant en Turquie qu'en Irak.

En 2006, il obtient deux récompenses au prix Photographie ouverte du musée de la Photographie de Charleroi. Un an après, son travail *Gaza : pluies d'été* est salué au prix Bayeux-Calvados des correspondants de guerre.

À partir de 2007, il se rend régulièrement en République démocratique du Congo et en ramène un état des lieux : *Congo in Limbo* qui fera l'objet d'un livre, de nombreuses expositions et lui vaudra sept distinctions internationales, parmi lesquelles un World Press Photo et l'Olivier Rebbot Award de l'Overseas Press Club of America.

Son attention se porte ensuite sur le Sud-Soudan avec le soutien de la Fondation Magnum et du Pulitzer Center. Sa série de reportages intitulée *Land of Cush* reçoit le prix SCAM en 2012. Cette même année, il expose au Festival Photoreporter de Saint-Brieuc le premier chapitre d'un retour sur son pays d'origine, la Belgique.

En 2013, il est invité en résidence par le Festival ImageSingulières pour photographier la ville de Sète.



tions des droits humains internationaux et du droit humanitaire.

Le choix d'une telle thématique témoigne d'une volonté, de la part de l'organisation, de donner un visage humain aux personnes pour lesquelles elle travaille. Amnesty International demeurant une association de personnes qui se battent pour le sort d'autres individus dans le monde, ce lien entre tous – entre le local et le global – est capital !

UNE EXPOSITION PHOTOS DE CHOIX

Conçue pour poser un autre regard sur plus de 50 ans de combats pour les droits humains, l'exposition « Devoir de regard » constitue le cœur de la campagne. Elle rappelle le lien étroit qui, depuis ses débuts en 1961, rapproche Amnesty International et le travail des photographes.

La sélection présentée souligne toute l'ampleur du rôle joué par ces derniers dans le combat pour les droits humains. Les images peuvent en effet être un appui déterminant dans le travail des organisations et des mouvements qui se donnent, comme Amnesty International, la mission d'identifier, de nommer, et de dénoncer

les violations des droits humains.

Des plus iconiques – images qui ont gravé dans la mémoire collective des faits majeurs – aux témoignages plus intimes d'engagements personnels ou de victoires déci-

sives, ces photographies montrent aussi la complexité de témoigner.

Tel le militant des droits humains dans certaines parties du monde, le photographe s'expose également à de nombreux périls par ses engagements.

L'exposition proposée a été initialement montrée en France dans le cadre

des Rencontres de la photographie d'Arles en 2011 et y a rencontré un grand succès. En Belgique, l'exposition, quelque peu modifiée, fait la part belle au travail extraordinaire de photographes belges, tels que **Cédric Gerbehaye**, **Gaël Turine**, **Peter Casaer**, **Pierre Buch**, mais

aussi **Teun Voeten**. D'un autre côté, elle laisse aussi place à des **photographes « stars »** des grandes agences de photos de presse (**AP/Sipa**, **Agence VU**, **Noor Images**, etc.).



Ci-dessous : Photo extraite de l'exposition « Devoir de regard ». Birmanie. Au quartier de la Mong Tai Army (MTA), l'armée du seigneur de la drogue Khun Sa qui régnait à l'époque sur la production et le trafic d'opium et d'héroïne dans le célèbre Triangle d'Or. La MTA comprenait une «branche» constituée d'enfants, la plupart des orphelins ou des enfants issus des villages montagnards pauvres de la région. Ils recevaient une éducation scolaire et militaire. ©Thierry Falise

LA PHOTO AU SERVICE DES DROITS HUMAINS

La photo joue un rôle prépondérant dans l'examen des droits humains. Elle peut servir d'outil d'investigation et d'exposition. Elle provoque le dialogue et fournit un niveau de compréhension conceptuelle qui est immédiate. La photo donne aux violations des droits humains un support pour communiquer leurs histoires.

Les images ont une qualité démocratique, quel que soit la langue, le niveau d'alphabétisation ou la nationalité, regarder la photo d'un étudiant qui se fait tuer par les forces de l'ordre ou de manifestants pacifiques qui se font arrêter, donne le témoignage de la souffrance universelle lorsque les droits humains sont violés.

L'intersection entre l'art et les sphères politique et sociale est riche en histoire. L'art est une vraie liberté. L'art est la capacité illimitée de la liberté d'expression. L'art offre la capacité unique de capturer l'horreur et la beauté d'un événement. Sa fonction est de rester à jamais comme le rappel que ces moments forts – qu'ils soient inhumains ou libérateurs – se sont produits.

L'éducation aux droits humains, à travers l'art entre autres, encourage les gens à penser de manière critique le monde autour d'eux, en mettant en balance les préjugés ou stéréotypes et en explorant différentes perspectives.



DES ACTIONS QUI ONT DU SENS

L'action pour les individus en danger s'adresse également particulièrement aux jeunes. N'oublions pas que, « Devoir de regard » s'adressant à toute la Wallonie et Bruxelles, de nombreux jeunes qui viendront visiter l'exposition n'auront jamais participé à une action Amnesty. C'est l'occasion pour eux d'agir de manière concrète pour les droits humains, de participer à une action qui a du sens et qui peut porter ses fruits.

Les individus que nous avons choisis pour « Devoir de regard » sont emblématiques de trois thématiques sur lesquels le Programme Jeunes d'Amnesty Belgique mène - ou a mené récemment - campagne : les enfants-soldats, la liberté d'expression et le droit des femmes. Des fiches pédagogiques sur les individus en danger seront disponibles pour les écoles, ainsi que les dossiers pédagogiques correspondant à ces trois thématiques. Les encadrants pourront ainsi continuer l'action après l'exposition et creuser les thématiques abordées.

INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS POUR LES ÉCOLES :

Zoé Spriet, responsable secteur jeunes,
zspriet@amnesty.be / 02/ 543 79 08. Site web :
www.amnesty.be/jeunes

AGENDA

L'exposition (accompagnée d'autres événements) passera par une trentaine de villes de Belgique francophone, à commencer par Bruxelles.

BRUXELLES, au Palais de Justice

Du 15 au 30 mars
2013.

Vernissage le 14 mars dès 18 h

NAMUR, aux Facultés Universitaires ND Namur
Du 20 avril au 10 mai 2013.

LIÈGE, à l'Hôtel de ville
Du 15 mai au 1^{er} juin 2013.

CHARLEROI, à la Maison de la Laïcité
Du 7 au 21 octobre 2013.

MONS, au Manège - Maison Folie
Du 25 octobre au 10 novembre 2013.

LOUVAIN-LA-NEUVE, à la Salle des
Tapisseries de l'UCL
Du 20 novembre au 8 décembre 2013.

De nombreux autres lieux de passage de la campagne et de l'exposition seront confirmés prochainement. Retrouvez tous les détails concernant ces événements sur www.devoirderegard.be et à cette adresse: campagnes@amnesty.be



Ci-dessus : Photo extraite de l'exposition « Devoir de regard ». Une femme hazara relève sa burqa lors d'une visite d'une ONG médicale. Les violences domestiques et publiques sont tellement répandues que cela constitue un problème de santé publique, de même qu'un problème pour le respect des droits humains, mais il y a peu de statistiques et peu d'intérêt porté à ce problème. Le viol et les abus sexuels ne sont pas clairement définis comme des crimes. Banlieue Hazara. Kaboul, Afghanistan, octobre 1996. ©Gael Turine/Agence VU'

ET LES JEUNES DANS TOUT ÇA ?

Parce que les jeunes sont acteurs de changement, et que la construction d'un monde plus respectueux des droits humains ne se fera pas sans eux, la campagne « Devoir de regard » s'adresse aussi tout particulièrement à eux. La venue de la campagne près de chez eux est l'occasion de participer à des activités pédagogiques et ludiques sur le rôle de la photo et l'état des droits humains aujourd'hui, et d'agir pour les individus en danger.

UNE VISITE PÉDAGOGIQUE

Les jeunes du secondaire sont invités à venir visiter l'expo avec leur classe ou leur groupe de jeunes, accompagnés d'un professeur ou éducateur. Quelques jours avant la visite, l'encadrant recevra un fascicule de visite de l'exposition, réalisé par l'Ecole Normale de Mons. Ce petit guide propose plusieurs activités à mettre en place pendant l'exposition ou après, en classe. On dit souvent que « les images parlent d'elles-mêmes », mais une photo, en réalité, peut être comprise et interprétée de multiples manières. Analyser la composition d'une photo, le ressenti et les émotions qu'elle dégage, essayer de deviner l'intention du photographe, comprendre le contexte et approfondir les thématiques liées, etc : le fascicule balaye de nombreuses possibilités d'activités, qui permettront aux encadrants d'approcher l'exposition sous différents angles.



Pourquoi Musaab Omar Al Madhwani a-t-il passé 10 ans à Guantánamo sans savoir ce que serait son sort ?

UN HOMME À GUANTÁNAMO 10 ANNÉES D'INJUSTICE

Les services de sécurité pakistanais ont arrêté Musaab Omar Al Madhwani à Karachi le 11 septembre 2002.

Ceux qui l'ont interpellé l'ont, dit-il, ligoté, lui ont bandé les yeux, ont pris un fusil pour le frapper et l'ont menacé de mort.

Cinq jours plus tard environ, il a été remis aux forces américaines et emmené en avion en Afghanistan, où il a passé environ un mois dans un centre de détention secret géré par les États-Unis à Kaboul, ou dans les environs.

Il dit avoir été torturé et avoir subi divers mauvais traitements, dont la privation de sommeil, avoir été contraint de prendre des positions douloureuses et avoir été aspergé d'eau froide.

Fin octobre 2002, Musaab Omar Al Madhwani a été envoyé à Guantánamo. Auparavant, il avait été détenu illégalement pendant cinq jours sur la base aérienne américaine de Bagram, où il aurait de nouveau subi des mauvais traitements.

Aujourd'hui âgé de 32 ans, ce ressortissant yéménite a déjà passé près du tiers de son existence dans le camp de détention américain de Guantánamo Bay, à Cuba.

UN VIDE JURIDIQUE

Il lui faudra attendre deux années de plus pour avoir accès à un avocat et près de six avant que la Cour suprême des États-Unis ne décide que lui et d'autres détenus de Guantánamo ont le droit de contester la légalité de leur détention devant la justice. La requête en *habeas corpus* de Musaab Al Madhwani a finalement été examinée en 2010.

Aujourd'hui, plus de 10 ans après son placement en détention, il n'a toujours pas été inculpé par les États-Unis. Mais les autorités américaines continuent de revendiquer le droit de le maintenir en détention illimitée, invoquant leur théorie bancaire de « guerre mondiale » contre Al Qaïda et les groupes connexes.

Elles affirment que Musaab Al Madhwani se serait rendu en Afghanistan en 2001 pour s'y former au maniement des armes à feu dans un camp d'Al Qaïda, où il se serait associé à des membres du mouvement islamiste.

En 2010, le juge de la cour fédérale de district qui a examiné le recours formé par Musaab Al Madhwani contre sa détention a accordé au gouvernement le bénéfice du doute. Il a conclu que Musaab Al Madhwani était « au mieux, un membre d'Al Qaïda peu important » qui n'avait manifestement « jamais terminé son entraînement au maniement des armes », « jamais utilisé une arme à feu dans un combat », et jamais « planifié un complot terroriste, n'y a[vait] jamais participé et n'en a[vait] même jamais eu connaissance ». En mai 2011, la Cour fédérale d'appel a confirmé ce jugement.

Le même juge de la cour fédérale de district a jugé « crédibles » les allégations de Musaab Al Madhwani faisant état de mauvais traitements au cours de sa détention par les États-Unis en Afghanistan. Les autorités n'ont toujours pas ouvert d'enquête sur ces allégations, et ce fait constitue un manquement aux obligations des États-Unis en vertu du droit international.

Plus de 150 hommes sont encore incarcérés à Guantánamo. Beaucoup ont déclaré avoir subi

des mauvais traitements, et notamment avoir été torturés, lors de leur détention par les États-Unis. Le gouvernement américain a systématiquement fait obstacle aux démarches d'anciens détenus visant à demander justice pour ces violations.

Depuis janvier 2002, un seul des 779 détenus incarcérés à la base a été transféré aux États-Unis pour être jugé devant un tribunal fédéral de droit commun. D'autres ont fait l'objet de poursuites contraires aux normes internationales d'équité des procès. Le gouvernement Obama cherche désormais à obtenir la peine de mort pour six détenus poursuivis. L'application de la peine de mort à l'issue de tels procès constitue de toute évidence une infraction au droit international.

Certains détenus sont restés à la base alors que leur transfert hors de Guantánamo avait été approuvé par le gouvernement américain. Pour certains, c'est parce qu'ils sont yéménites. En 2010, l'administration américaine a suspendu le rapatriement de détenus yéménites de Guantánamo pour des motifs liés à la sécurité nationale.

D'autres ne peuvent être renvoyés dans leur pays d'origine car ils risqueraient d'y être victimes de nouveaux mauvais traitements. Et compte tenu du fait que les autorités américaines refusent d'autoriser les détenus libérés à pénétrer sur le territoire des États-Unis, ceux-ci sont contraints de rester à Guantánamo jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée dans un autre pays. Ce qui peut prendre des années.

La cruauté du régime de détention illimitée a été mise une nouvelle fois en évidence en septembre 2012, lors du décès d'un autre ressortis-



Le 11 janvier 2012, des militants d'Amnesty manifestent à Washington (États-Unis), devant la Maison Blanche. © Scott Langley



GUANTÁNAMO EN 10 POINTS :

Voilà **11 ans** que les premiers détenus sont arrivés au centre de détention américain de Guantánamo Bay, à Cuba.

779 personnes y ont été détenues depuis, la plupart sans inculpation ni jugement.

Plus de **150 hommes** sont encore incarcérés à Guantánamo.

Au moins **12 détenus** avaient moins de **18 ans** lors de leur incarcération.

Le gouvernement Obama a fait savoir en 2010 que 48 détenus ne seraient ni libérés, ni jugés, mais **maintenus en détention illimitée à Guantánamo**.

Un détenu de Guantánamo a été transféré aux États-Unis pour être jugé devant un tribunal fédéral américain.

Sept détenus ont été déclarés coupables par une commission militaire, dont **cinq** avaient plaidé coupable en vertu d'accords conclus avant leur procès.

Six détenus encourent actuellement la **peine de mort** à l'issue de procès iniques devant des commissions militaires.

Neuf détenus de Guantánamo sont **morts** entre les mains des États-Unis.

Près de **600** détenus ont été transférés du centre de détention vers d'**autres pays** depuis 2002.

sant yéménite, Adnan Farhan Abdul Latif, qui a été le neuvième détenu à perdre la vie à Guantánamo. Il avait été détenu sans inculpation ni jugement pendant plus de 10 ans.

Selon les autorités militaires américaines, six des personnes qui sont décédées avant lui se sont suicidées, et deux sont mortes de causes naturelles.

L'AVENIR DE GUANTÁNAMO

L'histoire de Musaab Al Madhwani illustre les injustices causées par la théorie américaine de la « guerre mondiale » et ses effets dévastateurs sur les principes et la protection des droits humains.

Le président Obama avait engagé son premier gouvernement à fermer les installations de Guantánamo au plus tard le 22 janvier 2010. Il a qualifié la prison de « expérience malencontreuse », ajoutant que, « à tous égards, le coût de son maintien dépasserait de loin les complications découlant de sa fermeture ». Trois ans plus tard, elle est toujours ouverte.

Onze ans après l'arrivée des premiers détenus à Guantánamo, le 11 janvier 2002, l'heure est venue pour les autorités américaines d'accorder aux personnes qui y sont encore détenues un procès équitable, devant des tribunaux civils indépendants. À défaut, elles doivent les relâcher.

Tous les chiffres donnés étaient corrects en décembre 2012.

EGYPTE

LES MURS PARLENT

Une rue du Caire est devenue une galerie de peintures murales et le lieu d'un hommage à celles et ceux qui ont péri lors du soulèvement égyptien.

Pendant les 30 ans du régime d'Hosni Moubarak, les murs bordant les rues du Caire ont gardé le silence. Aujourd'hui, certains d'entre eux se revêtent de vives couleurs et deviennent un puissant moyen d'expression pour ceux qui s'emparent de ce support. La rue Mohamed Mahmoud relie le ministère de l'Intérieur à la place Tahrir, principal lieu de rassemblement des manifestants du Caire. En novembre 2011, 51 personnes ont été tuées au cours de six jours d'affrontements avec les policiers antiémeutes égyptiens. Depuis lors, cette rue est devenue un haut lieu du graffiti en Égypte. Cet art permet de rendre hommage à la mémoire des morts tombés à cet endroit. Il met aussi en lumière les problèmes qui sévissent toujours en Égypte et montre le peu de progrès accomplis depuis le début du soulèvement, il y a deux ans. Un seul membre des forces de sécurité est en instance de jugement pour les actes de violence perpétrés rue Mohamed Mahmoud. Les familles des victimes attendent toujours que justice soit rendue. Toutes les photos © Amnesty International

« Jusqu'à présent, j'ai observé deux types de réactions : soit les gens ont peur de moi – ils ne comprennent pas, quand ils voient une fille perchée sur une échelle en train de peindre – soit ils font des commentaires agressifs du genre : Comment c'est possible qu'une femme soit dans la rue en train de faire ça ? Qu'est-ce que c'est que cet art ? » Laila Majid, graffeuse du Caire

AGISSEZ

Pour plus d'informations sur l'art urbain au Caire,

rendez-vous sur : <http://bit.ly/cairo-graffiti>

Le rapport *Agents of repression: Egypt's police*

and the case for reform est disponible sur

<http://petitlien.fr/egypt-repression>



« Nous n'oublierons pas » : Des soldats ont été filmés en train de frapper une manifestante dans les rues du Caire en décembre 2011, de relever ses vêtements et de rendre visibles ses sous-vêtements. Ces faits ont déclenché un vaste mouvement de colère et sont devenus un symbole de la brutalité de l'armée.



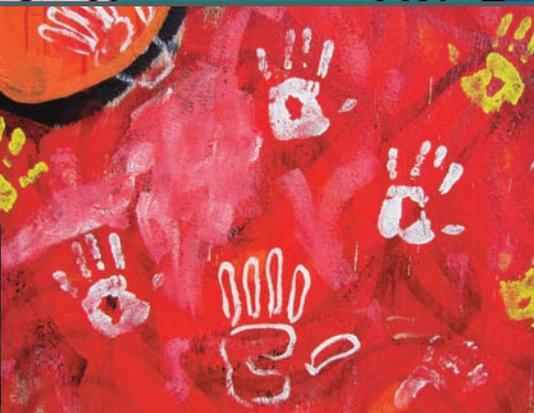
Ci-dessus : Cette peinture proclame « Gloire aux martyrs ». À gauche, la bombe de peinture lance un défi : « Efface-le et je le redessinerai ». Celle de droite affirme : « Nous obtiendrons justice pour eux ou nous mourrons comme eux ».



Une victime des violences.



Ci-dessus : Le Conseil suprême des forces armées, dont l'acronyme anglais est SCAF, a violemment réprimé en novembre 2011 les manifestations de la rue Mohamed Mahmoud. Il y a eu une cinquantaine de morts.



Les peintures murales commémorent également les victimes des violences survenues lors du soulèvement en Égypte.

Ci-dessous : À la mémoire de celles et ceux qui sont morts lors du soulèvement en Égypte : « Nous prions pour que vous soyez heureux là où vous êtes ».



La lutte des femmes contre le harcèlement sexuel est un thème qui parcourt les peintures murales.



« J'ai passé 55 jours dans cette rue. Elle a une histoire à raconter. »

Ammaar Mustapha Ali, graffeur du Caire

OMBRES ET LUMIÈRES DE 2012

Pour la première fois, en 2012, la Cour pénale internationale (CPI) a prononcé une peine en condamnant Thomas Lubanga à 14 ans de prison pour crimes de guerre en République démocratique du Congo (RDC). Mais cette décision historique, prise 18 ans après le début de la campagne d'Amnesty International en faveur de la création de la CPI, ne portait que sur une partie des crimes présumés du groupe armé de Thomas Lubanga, et a été prise au cours d'une année où les habitants de la RDC ont dû subir de nouvelles violences et un climat d'insécurité.

Ce verdict montre que nous avons une véritable influence sur le cours des événements dans le monde.

Pour autant, nous devons rester très vigilants. Il nous faut être toujours sur nos gardes, dénoncer et contester les violations des droits humains, et réclamer la justice. Tenir bon, c'est l'essentiel : en ce début d'année 2013, de nouveaux défis nous attendent dans le monde.

Nous les relèverons.



Janvier 2012 : Les Pussy Riot, des féministes russes, entonnent une chanson sur la place Rouge, à Moscou, pour protester contre la politique du Premier ministre Vladimir Poutine. Trois membres des Pussy Riot ont été emprisonnées en août à la suite d'une autre manifestation musicale. L'une d'entre elles a été libérée en octobre, les deux autres sont toujours incarcérées. © REUTERS/Denis Sinyakov

FEVRIER

Le conflit **syrien** s'aggrave lorsque les forces armées lancent une **vaste offensive** contre la ville de Homs.

Aux **États-Unis**, Johnnie Kamahi Warren, 43 ans, est la **500^e victime** de l'usage de pistolets paralysants, après qu'un policier de Dothan, en Alabama, eut tiré sur lui à deux reprises au moins.

Au moins **100 personnes déplacées** à l'intérieur du pays meurent de froid ou de maladies dans les camps de réfugiés de **Kaboul**, capitale de l'Afghanistan.

En Colombie, des militants bombardent les autorités de **milliers de lettres** à l'occasion de nos actions **FaxJam** en faveur de **Norma Cruz et de la communauté de paix de San José de Apartadó**.

« *Nous ne nous connaissons pas et nous vivons très loin de chez vous, mais cette action prouve que la solidarité et le respect de la vie vont au-delà des distances et des protocoles* », a déclaré la communauté de paix dans un message adressé aux militants.

MARS

Un **Guatémaltèque** est condamné à **6 060 années de prison** pour avoir participé à un massacre perpétré en **juillet 1982** dans le village de Dos Erres, qui avait fait plus de **250 morts**.

Un coup d'État militaire à **Bamako**, capitale du Mali, plonge le pays dans une période de **danger et d'insécurité**.

JANVIER

L'année 2012 commence en beauté avec l'envoi de **1 378 962 appels** du Marathon des Lettres par des militants de **78 pays** – un record. « *Je m'étais dit que j'allais écrire 20 lettres, mais je ne pouvais pas m'arrêter* », a confié Sue Stroud, une Canadienne qui en a rédigé **41**. La Mongolie devient le **74^e pays à abolir la peine de mort**, et le président Elbegdorj Tsakhia remercie Amnesty pour son soutien dans l'accomplissement de cette avancée majeure.

Les victimes de l'ancien dirigeant **haïtien** Jean-Claude Duvalier essuient un nouveau coup dur lorsque le gouvernement **renonce à poursuivre** l'ancien « président à vie » accusé d'actes de torture, de disparitions forcées et d'exécutions extrajudiciaires entre **1971 et 1986**.

Au **Sénégal**, trois personnes trouvent la **mort** et des dizaines d'autres sont blessées lorsque les forces de sécurité répriment des manifestations dénonçant le projet du président Abdoulaye Wade de briguer un troisième mandat.

Des policiers en civil interpellent un partisan de l'opposition lors d'une manifestation au centre de Bakou, en Azerbaïdjan, avant le concours musical de l'Eurovision, organisé dans cette ville en mai. © IRFS

AVRIL

Les juges du Tribunal spécial à La Haye déclarent l'ancien président libérien **Charles Taylor coupable** de complicité de crimes de guerre pendant la guerre civile en **Sierra Leone**. « *Le jugement du jeudi 26 avril est important car il envoie aux hauts responsables le message sans équivoque selon lequel, qui que vous soyez et quelles que soient les fonctions que vous occupez, vous serez jugé pour vos crimes* », a déclaré Brima Abdulai Sheriff, directeur d'Amnesty International en Sierra Leone.

En **Iran**, la présidente du Centre de défense des droits humains, Narges Mohammadi, entame une peine de **six années de prison** pour délit d'opinion à la prison d'Evin de Téhéran.

En **Indonésie**, notre action FaxJam en faveur de Johan Teterissa totalise plus de **15 000 envois**.

Les proches de Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes se réjouissent en mai 2012, lorsque 2 000 prisonniers interrompent une grève de la faim qui durait depuis un mois, Israël ayant accepté d'améliorer les conditions de détention, notamment en autorisant de nouveau les visites des familles. © MAHMUD HAMS/AFP/GettyImages



MAI

La police de **Bakou**, capitale de l'Azerbaïdjan, use de **violence** pour disperser deux manifestations pacifiques organisées par des groupes d'opposition à la veille du concours de l'Eurovision.

Au **Canada**, les policiers arrêtent des centaines de manifestants pacifiques à travers la province de Québec après l'adoption d'un nouveau texte controversé, la loi 78. Celle-ci soumet les manifestations publiques à une batterie de restrictions, exigeant notamment de leurs organisateurs qu'ils déposent une demande préalable avant de réunir des groupes de plus de **50 personnes**. En l'espace d'une seule journée, le 23 mai, la police arrête près de **700 manifestants** dans plusieurs villes.

Deux **Tibétains s'immolent à Lhassa**, au Tibet, pour protester contre la férule chinoise – une

immolation parmi les nombreuses autres qui ont eu lieu au cours de l'année.

JUIN

L'état d'urgence prend fin en **Égypte**, après 31 ans. Le lendemain, l'ancien président **Hosni Mubarak** et son ministre de l'Intérieur **Habib El Adly** sont condamnés à la prison à perpétuité pour leur complicité dans la mort de manifestants pendant la « révolution du 25 janvier » en 2011.

Au **Nigeria**, les autorités de l'État de Rivers State débudent la démolition du quartier d'**Abonema Wharf à Port Harcourt**, chassant jusqu'à **20 000 personnes** de leur domicile.

Des manifestantes vêtues de robes blanches, les yeux bandés, déplorent la mort du dissident chinois bien connu Li Wangyang. Il a été retrouvé mort dans des circonstances mystérieuses, dans un hôpital de la ville de Shaoyang (province du Hunan), en juin. © AP Photo/Vincent Yu



JUILLET

Les anciens présidents argentins **Jorge Rafael Videla** et **Reynaldo Bignone** sont respectivement condamnés à **50 et 15 ans de prison** pour avoir enlevé, caché et renommé les enfants de personnes détenues et disparues sous le régime militaire du pays entre **1976 et 1983**.

La **Fédération de Russie** et la **Chine** opposent leur **veto** à la résolution du Conseil de sécurité des Nations Unies proposant des sanctions diplomatiques et économiques contre les autorités syriennes.

La coalition **Contrôle les armes** remet à **Ban Ki-Moon**, secrétaire général des Nations unies, une pétition portant plus de **600 000 signatures** de militants réclamant l'adoption d'un traité sur le commerce des armes digne de ce nom. Le vote du texte final du traité sera **torpillé** par les tergiversations des **États-Unis**, de la **Russie** et de la **Chine**.

Des militants envoient des tweets au **Comité olympique de Londres** en lui demandant de ne plus défendre son sponsor principal, **Dow Chemical**. Dow est désormais propriétaire de l'usine d'Union Carbide à Bhopal, en Inde, où une **fuite de gaz** a ruiné la vie de **dizaines de milliers de personnes** en **1984**.



« Un moment historique pour la justice internationale ». La Cour pénale internationale prononce son premier jugement. Thomas Lubanga Dyilo, dirigeant d'un groupe armé congolais, est condamné à **14 ans d'emprisonnement** pour avoir recruté et utilisé des enfants-soldats au cours d'un conflit armé.

© JERRY LAMPEN/AFP/Gettyimages



Des femmes dansent dans le village de Sarayaku, en Équateur, le 12 août 2012, car la Cour interaméricaine des droits de l'homme a rendu une décision accordant à la communauté indigène de Sarayaku, en Amazonie équatorienne, le droit au maintien sur leur territoire ancestral, et une indemnisation pour les dégâts causés par la prospection pétrolière. © AP

Photo/Dolores Ochoa

AOÛT

Envoyé spécial des Nations unies en **Syrie**, **Kofi Annan** décide de quitter ses fonctions en invoquant notamment une situation de blocage au **Conseil de sécurité** de l'organisation.

Plus de **7 500 étrangers** – dont un grand nombre d'origine asiatique, africaine et nord-africaine – sont arrêtés lors d'opérations de police à **Athènes**, en Grèce. Beaucoup sont relâchés plus tard lorsqu'il apparaît qu'ils sont en situation régulière.

La **police sud-africaine** ouvre le feu sur des mineurs qui manifestent au complexe minier de **Marikana**, dans le nord-est du pays, causant la **mort de 34 personnes**.

Coiffés de cagoules de couleurs, des militants du monde entier manifestent après qu'un tribunal de **Moscou**, en Russie, a condamné trois membres du groupe punk **Pussy Riot** à **deux ans de prison**.



Plus de **300 000 personnes** ont signé notre pétition en faveur du nettoyage du delta du Niger, remise au siège de Shell à La Haye, aux Pays-Bas, le 4 juillet 2012. « Le monde entier entend nos cris et vient à notre aide », a déclaré le chef Hyacinth Lema, qui préside le Conseil des chefs et des aînés à Bodo, au Nigeria. © Jorn van Eck/Amnesty

SEPTEMBRE

Fait rare, des **familles de personnes détenues** – pour la plupart sans inculpation – dans une **prison** située en plein désert dans la province de Qassem, en **Arabie saoudite**, organisent une manifestation.

Le **Myanmar** libère près de **90 prisonniers politiques** à l'occasion d'une amnistie.

Viêt-Nam : Trois blogueurs, **Nguyen Van Hai**, surnommé Dieu Cay (« la pipe du paysan »), **Ta Phong Tan** et **Phan Thanh Hai**, sont respectivement condamnés à **12, 10 et quatre ans de prison** pour « propagande contre le régime ».

Le **Japon** exécute deux personnes, dont la première femme depuis plus de **15 ans**. Le pays n'avait procédé à aucune exécution en 2011.

Au **Bangladesh**, des émeutiers incendient plus de **20 temples bouddhistes** et de nombreuses habitations de familles bouddhistes dans le sud du pays après la publication sur Facebook d'une image du Coran jugée offensante.

OCTOBRE

En **Turquie**, deux gardiens et un directeur de prison sont condamnés à la **détention à perpétuité** pour avoir **torturé à mort** le militant politique **Engin Çeber** dans une prison en octobre 2008. Ce verdict marque une victoire historique contre la torture en détention dans le pays.

Un tribunal de **Moscou**, en Russie, ordonne la remise en liberté d'**Ekaterina Samoutsevitch**, membre de **Pussy Riot**, après la suspension de sa condamnation. Il confirme les peines de prison de deux autres membres du groupe, Maria Alekhina et Nadejda Tolokonnikova.

En **Tunisie**, les journalistes **Sofiène Chourabi** et **Mehdi Jlassi** sont condamnés à une amende pour « **ivresse sur la voie publique** » et « **atteinte aux bonnes mœurs** ». Leur condamnation laisse supposer qu'ils ont été sanctionnés pour leurs **critiques du gouvernement**. Ils ont été arrêtés le 5 août avec une amie pour avoir consommé de l'alcool sur une plage où ils campaient.

À **Koweït**, des gaz lacrymogènes et des grenades assourdissantes sont utilisés pour disperser des milliers de personnes manifestant contre la détention du chef de file de l'opposition et ancien député **Musallam al Bar-rack**.



En novembre, des milliers de personnes dans le monde entier ont participé à nos Seize jours d'action contre les violences envers les femmes lors des conflits. Kim Bok-dong, Coréenne du Sud, ancienne « femme de réconfort » que l'armée japonaise a contrainte à l'esclavage sexuel pendant la Seconde Guerre mondiale, a raconté son histoire sur **LIVEWIRE**, le blog d'Amnesty International sur les droits humains, à l'adresse bit.ly/be-strong

Photo : © Amnesty International



Le conflit dont la Syrie est le théâtre a fait rage tout au long de 2012. Ici, une Syrienne est évacuée après avoir été blessée par les obus des forces du régime à Alep (13 octobre 2012). © FABIO BUCCIARELLI/AFP/GettyImages

NOVEMBRE

En huit jours, plus de **160 personnes trouvent la mort à Gaza** et six en **Israël**, dont de nombreux civils, lors de l'opération « **Pilier de défense** » lancée par Israël. L'opération a commencé à Gaza par l'homicide ciblé d'**Ahmad al Jaabari**, chef de la branche militaire du Hamas, avec pour objectif déclaré de faire cesser les tirs de roquettes sur Israël.

Trois hauts responsables de l'Armée de libération du **Kosovo** (UÇK) sont **acquittés** par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI) après un nouveau procès portant sur les accusations de **crime de guerre**. « *Quelqu'un comparaitra-t-il un jour devant la justice ? Telles sont les questions que les victimes et leurs familles continueront de poser* », a déclaré John Dalhuisen, directeur du programme Europe et Asie centrale d'Amnesty International.

Une condamnation à **perpétuité** frappant un poète du **Qatar** est qualifiée par Amnesty de violation scandaleuse de la liberté d'expression. **Mohammed al Ajami**, également connu sous le nom de Mohammed Ibn al Dheeb, a été jugé pour **incitation à « renverser le système en place »** et « **outrage à l'émir** ».

Des dizaines de milliers de civils fuient l'avancée du groupe d'opposition armée **M23** vers la ville de **Goma**, dans l'est de la **République démocratique du Congo**. Le M23 est dirigé par Bosco Ntaganda, qui est recherché par la Cour pénale internationale.

DÉCEMBRE

À l'heure où nous mettons sous presse, des centaines de milliers de militants du monde entier participent au plus grand événement mondial en faveur des droits humains – la **campagne Écrire pour les droits 2012**. Ils rédigent des lettres, envoient des SMS, créent des œuvres d'art de rue, réalisent des projections lumineuses et organisent des concerts dans le but de protéger les personnes et les populations menacées de violations des droits humains. **Battons-nous le record de l'année dernière, qui était de 1,3 million d'actions ? Vous le saurez en lisant le prochain numéro du Fil D'AMNESTY.**

Cette liste n'est pas exhaustive mais donne un aperçu de la situation des droits humains et des événements organisés en leur faveur à travers le monde. Pour en savoir plus, rendez-vous à l'adresse bit.ly/year-in-human-rights

MON CORPS, MES DROITS

En 2013-2014, les militants auront une occasion exceptionnelle d'exercer une influence internationale en matière de droits sexuels et reproductifs. **SABRINA FRYDMAN, jeune avocate argentine, explique pourquoi elle se bat pour faire entendre la voix des jeunes.**

Les droits sexuels et reproductifs concernent la liberté de choisir et de disposer de son propre corps. Beaucoup de jeunes filles ont le sentiment de ne pas maîtriser leurs décisions. Dans leur établissement scolaire ou dans leur famille, on leur dit ce qu'elles doivent faire.

En Argentine, les jeunes ne reçoivent aucune éducation concernant leurs droits sexuels et reproductifs. Nous avons une excellente législation en matière d'éducation sexuelle et de procréation responsable, qui prévoit un enseignement en la matière à différents niveaux scolaires. Pourtant, les jeunes n'ont toujours pas accès à ces informations.

Notre taux d'avortement chez les adolescentes en est la preuve. Elles ne disposent pas des informations nécessaires pour éviter une grossesse non désirée – comment obtenir et utiliser les moyens de contraception, notamment, voire pourquoi elles doivent se protéger.

L'avortement est illégal en Argentine ; il n'est autorisé que dans des circonstances très restreintes – en cas de viol ou si la vie ou la santé de la femme est en danger. Récemment, notre Cour suprême a rendu une décision statuant très clairement que l'avortement devrait être autorisé dans ces cas. Or, bien que cette institution ait demandé aux provinces du pays d'autoriser l'accès à l'avortement dans ces circonstances, ses recommandations n'ont malheureusement pas été suivies, à quelques exceptions près.

Dans mon pays, pour jouir de ses droits sexuels et reproductifs, mieux vaut ne pas être à la fois jeune et pauvre. Les femmes ont la possibilité d'avorter dans des cliniques privées moyennant paiement, mais il est très difficile d'obtenir ce service dans les hôpitaux publics. De nombreux médecins refusent de pratiquer des avortements légaux, contraignant les femmes et les jeunes filles n'ayant pas les moyens de payer à avorter dans des conditions très dangereuses pour leur santé. Par conséquent, notre

taux de mortalité maternelle est élevé.

La situation change dès que les jeunes filles comprennent qu'elles peuvent prendre leur propre décision. Si elles obtiennent les informations appropriées et qu'elles ont l'occasion de parler de leur situation et de poser des questions, elles comprennent que leur avis compte et qu'elles peuvent prendre des décisions importantes concernant leur propre corps – avoir des enfants ou non, ou comment se protéger.

Avec Amnesty International, je travaille à la création d'un réseau d'organisations de jeunes qui, ensemble, pourront faire entendre leur voix. La classe politique doit écouter les revendications des jeunes pour pouvoir y répondre. Je souhaite également garantir la bonne mise en œuvre de la législation, car les jeunes femmes ne vont pas revendiquer le respect de leurs droits si elles ignorent leur existence.

J'estime également que l'avortement doit être dépénalisé en toutes circonstances. Personne ne souhaite avorter, la seule motivation est d'empêcher une grossesse non désirée. Lorsqu'une femme a recours à cet acte, la pénalisation de l'avortement ne résout rien et l'État a de grandes obligations sur ce point.

De même, nous avons tous l'obligation d'écouter les jeunes lorsque nous prenons des décisions qui les concernent. Le moment est venu de veiller à ce que leur avis sur leurs droits sexuels et reproductifs soit entendu dans le monde entier.

Sabrina Frydman a représenté Amnesty International lors du Forum mondial des jeunes de Bali (Indonésie), en décembre 2012, dans le cadre de l'examen portant sur la vingtième année du programme d'action de la Conférence internationale des Nations unies sur la population et le développement. En 1994, 179 gouvernements avaient adopté ce programme sans vote. L'examen constatera l'état d'avancement, les défis à relever et les progrès accomplis en matière, notamment, de normes relatives à la santé génésique et aux droits sexuels et reproductifs. Rendez-vous sur icpdyouth.org



© Joÿy Turek

AGISSEZ

Participez à notre distribution de dazibaos (journaux muraux) ou commandez-en pour vous via

dazibaos@amnesty.be

Signez notre pétition sur

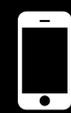
www.isavelives.be/8mars2013

LE FIL D'AMNESTY

DISPONIBLE AUSSI SUR TABLETTE



Bien plus que la version papier... Des animations, des vidéos, des sons, des galeries d'images, des actions, des liens vers des publications et des dossiers, etc.



Disponible sur
App Store



Disponible sur
Android Market



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE

2013

AMNESTY
INTERNATIONAL



SAMEDI 20 AVRIL AU THÉÂTRE DU VAUDEVILLE

GALERIE DE LE REINE 15 – 1000 BRUXELLES (À DEUX PAS DE LA GRAND'PLACE)

WWW.AMNESTY.BE/AG2013

Chaque membre recevra, dès son inscription, un porte-feuille de lecture qui l'informerait et l'outillera en amont des différents ateliers proposés à l'AG (ainsi qu'à la soirée *La veille de l'AG : parlons militantisme !*)

LA VEILLE DE L'AG, PARLONS MILITANTISME !

Vendredi 19 avril à 19h30 à Bruxelles (lieu à confirmer). Venez rejoindre les membres du Conseil d'administration d'Amnesty, la veille de l'AG, pour un repas et une soirée conviviale, et pour participer à un brainstorming sur le thème « Être militant aujourd'hui »! Le résultat sera présenté le lendemain à l'AG et lancera le débat sur la place de notre section dans le mouvement international.

INFOS PRATIQUES

Participation à la soirée : 15€ (repas inclus). Recherche/offre de logement pour la nuit du 19 au 20 avril : vous habitez Bruxelles et avez une ou plusieurs chambres disponibles ? Vous n'habitez pas Bruxelles et cherchez un logement pour la nuit du 19 avril ? Nous centralisons les offres & les demandes de logement via le lien d'inscription à l'AG.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE, MERCI !

PROGRAMME DE L'AG

09h00 Accueil

09h15 Ouverture des travaux par la présidente du Conseil d'administration (CA)

09h30 Tables rondes

- Présentation des comptes 2012 et du budget 2013; (#) rapport du commissaire aux comptes
- Le Conseil d'administration au rapport !
- Et que se passe-t-il au niveau international ?
- Les candidats au Conseil d'administration se présentent à vous

10h45 Pause

11h00 Projet de résolution : tables rondes de discussion (#)

12h15 Au vote !

- Vote sur la décharge au Conseil d'administration
- Vote sur la décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice 2012
- Vote sur les comptes 2012 et budget 2013
- Vote pour les candidats au CA

12h30 Repas sur la Grand'Place (10€ à payer sur place)

(#) Les projets de résolution, les comptes et les budgets seront disponibles dans le prochain Amnesty interne (Voir page 22) ou sur www.amnesty.be/ag2013

TRANSPORT ET ACCÈS

Nous vous conseillons le train/méto : arrêt Gare centrale.
En voiture, le parking le plus proche est le parking Grand'Place, 104, rue Marché aux Herbes à 1000 Bruxelles (ticket journalier = 14,90€).

LE CARREFOUR FINANCES

Le Carrefour Finances aura lieu le 23 mars de 10 à 13h au Secrétariat national, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles.

**BULLETIN D'INSCRIPTION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013**

À renvoyer à AIBF, 9 rue Berckmans, 1060 Bruxelles,
FAX : 02/537 37 29

Vous pouvez vous inscrire en ligne sur www.amnesty.be/ag2013

L'assemblée générale est accessible à tous les membres en ordre de cotisation.

Nom : _____

Prénom : _____

E-mail : _____

Téléphone/Gsm : _____

13h30 Présentation des résultats des votes pour le Conseil d'administration et votes des résolutions**14h00 Notre empreinte militante, aujourd'hui et demain
Conférence de Riccardo Petrella**

Quelles sont les caractéristiques et les motivations du militantisme aujourd'hui ? Quel impact le militantisme peut-il avoir, au niveau local, en Belgique et dans le monde ? Quelles pistes pour améliorer cet impact, en particulier dans le cadre du combat pour les droits humains ?

M. Riccardo Petrella nous fera part de ses réponses à ces différentes questions. Celles-ci serviront ensuite de tremplin aux ateliers sur le militantisme.



Docteur en Sciences Politiques et Sociales de l'Université de Florence, professeur à l'Académie d'Architecture de l'Université Suisse italienne où il enseigne «l'écologie humaine», professeur émérite de l'Université Catholique de Louvain, Riccardo Petrella

est par ailleurs Docteur Honoris Causa de plusieurs universités de par le monde. Connu pour ses prises de position sur la "marchandisation du monde" et la privatisation des ressources vitales pour l'humanité (en particulier l'eau), Riccardo Petrella est devenu l'une des figures emblématiques de l'altermondialisme.

14h45 Ateliers parallèles sur le militantisme aujourd'hui et son impact

Comprendre, analyser et améliorer l'impact de nos actions, à la fois en tant que militant individuel, section et mouvement international. Voilà les objectifs de cet exercice qui permettra de dégager des pistes concrètes d'action que le Conseil d'administration d'AIBF pourra présenter lors du prochain Conseil international en août 2013 et que nous pourrons mettre en œuvre à l'échelon de la section.

15h45 Pause**16h00 Ateliers parallèles (suite)****17h00 Drink de clôture****Je suis (cochez une ou plusieurs cases) :**

- membre individuel
- membre du groupe local n° ... de (précisez)
- membre de la coordination..... (précisez)
- membre du CA

Je participerai le 19 avril à La veille de l'AG, parlons

militantisme ! Et je verse pour mon inscription 15€ sur le compte 001-2000070-06 avec, en communication « Veille de l'AG, Nom, Prénom ».

- Je recherche un logement pour la nuit du 19 au 20 avril
- J'habite Bruxelles et je peux accueillir personnes (nombre de lits simples : ... / nombre de lits doubles : ...)

Je participerai le 20 avril à l'Assemblée générale et serai présent-e :

- pour les travaux de la matinée (plénières et tables rondes)
- pour le lunch (10€ à payer sur place)
- pour la conférence et les ateliers de l'après-midi
- pour le drink de clôture

LES COMPTES ET LE BUDGET

Les comptes et le budget seront également présentés dans le prochain *Amnesty interne*.

RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

Huit résolutions sont soumises par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de cette année.

Vous trouverez ci-contre la description succincte de ces résolutions. D'autres résolutions auront peut-être été introduites avant l'échéance du 19 février, mais les délais d'impression du *Fil d'Amnesty* ne permettent pas de les mentionner dans cette édition. Le texte complet de toutes les résolutions examinées par l'Assemblée générale se trouvent sur l'Intranet www.amnesty.be/intranet accessible aux membres en règle de cotisation ainsi que dans l'*Amnesty interne* de mars-avril. Si vous souhaitez obtenir le prochain *Amnesty interne*, envoyez votre demande à jkrenzi@amnesty.be ou envoyez le coupon ci-dessous à Amnesty International Belgique francophone - Abonnement *Amnesty interne*, 9 rue Berckmans à 1060 Bruxelles.

Résolution mettant en place un mécanisme de protection contre les prises de pouvoir malveillantes au sein de la section

Amnesty International est un mouvement démocratique. Tous ses membres ont droit de parole et de vote à l'Assemblée générale. Dans les faits, seule une minorité de ceux-ci participent effectivement aux réunions du Conseil d'administration. Cela signifie qu'un groupe de personnes malveillantes pourrait, au prix de quelques dizaines de cotisations, imposer ses administrateurs et prendre progressivement le pouvoir sur la section. Le Conseil d'administration propose de protéger l'association contre ce type de « putsch » inamical en mettant en place un comité des sages constitué d'anciens présidents de la section. Celui-ci est mobilisé en cas de problème. On espère qu'il ne servira jamais.

Résolution relative à la présidence de l'Assemblée générale

Pour l'heure, la présidence de l'Assemblée générale est formellement exercée le temps de la réunion annuelle de cette instance. Le Conseil d'administration souhaite la voir désignée pour toute une année. Cela lui permet de participer à l'organisation de cette réunion en sachant qu'elle la présidera effectivement. Cela dégage la présidence du Conseil d'administration de la gestion de questions où l'on pourrait la soupçonner d'être juge et partie (candidatures au Conseil d'administration,

résolutions, demandes d'interventions critiques, etc.). Enfin, cela renforce l'Assemblée générale comme « contre-pouvoir » du Conseil d'administration. Après tout, ce n'est pas le Premier Ministre qui préside la Chambre des représentants...

Résolution relative à l'envoi de rapports annuels aux groupes

Cette résolution vise à supprimer l'obligation faite aux groupes de recevoir et payer cinq exemplaires du rapport annuel. Les groupes recevront gratuitement deux exemplaires et décideront librement s'ils commandent des exemplaires additionnels (payants). Ceci vise à mettre un terme à ce que d'aucuns jugeaient une « vente forcée » et à une opération dont les coûts administratifs de suivi de factures sont considérables.

Résolution relative aux quorums de présence aux réunions de l'Assemblée générale

Compte tenu du nombre de membres de l'association, les quorums de présence aux réunions de l'Assemblée générale ne sont jamais atteints. Les statuts prévoient que l'on doit, dans ce cas, convoquer une deuxième réunion de l'Assemblée générale qui se réunit alors valablement quel que soit le nombre de membres présents. Si la loi prévoit une telle règle pour certaines décisions spécifiques, il ne l'impose pas pour toutes les réunions de l'Assemblée générale. La résolution vise donc à lever cette condition pour les réunions de l'Assemblée générale qui ne traitent pas ces questions spécifiques.

Résolution relative aux conditions d'éligibilité des administrateurs

Les règles de bonne gouvernance précisent que les membres du personnel d'une association ne peuvent devenir membres du Conseil d'administration immédiatement après avoir quitté leurs fonctions. Une période de latence est souhaitable pour ne pas importer au niveau du Conseil d'administration d'éventuels problèmes du Secrétariat national. De même, un administrateur ne peut être recruté dans l'équipe permanente du Secrétariat national durant cette période de latence afin d'éviter qu'il use de sa fonction pour ses propres visées profes-



POUR RECEVOIR AMNESTY INTERNE

Nom : _____
 Prénom : _____
 Rue : _____
 Numéro : _____
 Code postal : _____
 Localité : _____
 Adresse email : _____
 Téléphone : _____

Je désire recevoir :

- La prochaine publication d'*Amnesty interne* uniquement
 Toutes les prochaines publications d'*Amnesty Interne*

Merci de renvoyer ce coupon à Amnesty International Belgique francophone, Abonnement *Amnesty Interne* rue Berckmans 9 à 1060 Bruxelles.

sionnelles. Cette résolution introduit ces considérations dans le Règlement d'ordre intérieur.

Résolution relative à la distribution des compétences au sein du Conseil d'administration

Le Règlement d'ordre intérieur de la section définit de façon très précise les rôles respectifs de la présidence, de la vice-présidence, de la trésorerie et du secrétariat du Conseil d'administration. Ce dernier propose d'ouvrir la porte à d'autres répartitions des tâches qui conviendraient aux personnes concernées.

Résolution relative aux bénévoles du Secrétariat national

De nombreux bénévoles apportent un appui considérable au Secrétariat national. Ils y occupent des fonctions variées. Le Règlement d'ordre intérieur, pourtant, ne prévoit que quelques fonctions définies. Cette résolution vise à adapter le texte à la réalité.

Résolution relative à l'Intergroupes

De très nombreux militants s'investissent bénévolement au sein d'Amnesty International dans d'autres structures que les groupes. Cela a amené le Conseil d'administration à ouvrir l'Intergroupes, qui ne concernait à l'origine que les membres de groupe, aux autres militants. C'est ainsi devenu le Nouvel an militant qui n'est plus, dans les faits, exclusivement orienté sur l'engagement dans un groupe. Cette résolution met le Règlement d'ordre intérieur en conformité avec cette réalité.



VOUS AVEZ ENVIE D'ŒUVRER POUR UN MONDE PLUS JUSTE ? DÈS AUJOURD'HUI, DEVENEZ AMBASSADEUR D'AMNESTY INTERNATIONAL.

Tu partages nos valeurs de solidarité, tu es contre toutes les discriminations, tu aspiras à un monde où tous les hommes et toutes les femmes vivent libres et égaux en droit ?

Tu souhaites œuvrer de façon rémunérée au travail d'une des plus importantes associations internationales de défense des droits humains ? Toi aussi, tu peux ajouter ta pierre à l'édifice en recrutant des nouveaux membres pour Amnesty. La force de notre organisation, ce sont nos membres et nos donateurs.

Nous ne fonctionnons que grâce à leur don pour rester volontairement indépendant de tout gouvernement ou de toute couleur politique, religieuse ou économique.

De mars à octobre, nos équipes de recruteurs iront à la rencontre du public dans les rues, les gares, les centres commerciaux, etc. Elles mettront en avant nos différentes campagnes comme, entre autres, la liberté d'expression, les enfants-soldats, la violence conjugale. Elles expliqueront le travail de notre organisation dans la défense des droits humains. Enfin, elles proposeront aux personnes rencontrées de nous soutenir via un formulaire de soutien financier mensuel.

Profil

- Un vif intérêt pour la défense des droits humains.
- Apprécier le travail au grand air.
- Une communication fluide et aisée.
- Honnêteté, ponctualité, esprit d'équipe.
- Être motivé par l'atteinte des objectifs.
- Flexible, convaincant(e), dynamique, souriant(e), et persévérant (e).
- Maîtrise parfaite du français.

Offre

- Contrat à durée déterminée de 3 mois (temps plein ou partiel) avec possibilité de prolongation.
- Salaire attractif et un chèque repas de 7 € par journée prestée.
- Ambiance de travail sympa au sein d'une équipe dynamique.
- Une formation en interne sur nos campagnes.
- Une information régulière sur l'actualité des droits humains.
- Un travail qui allie défense des valeurs et rémunération.
- Contribuer activement au travail en faveur des personnes discriminées.

Si tu es intéressé(e), envoie ton cv accompagné d'une lettre de motivation en précisant le(s) mois pour le(s) quel(s) tu postules à :
Monsieur Armel BOTAKA • Rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles
02/538 81 77 • abotaka@amnesty.be

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



“LE MONDE DOIT SAVOIR”

Des êtres humains enfermés dans des conteneurs métalliques. Des enfants sous la garde de miliciens armés. Des femmes qui subissent des décharges électriques. Telle est pour certains étrangers la réalité de la Libye post-Kadhafi. DIANA ELTAHAWY, chercheuse sur la Libye

Dans deux cellules du centre de détention de Tweisha, j'ai rencontré un groupe de Nigérianes. Certaines avaient le corps couvert d'ecchymoses. Elles avaient été battues pendant des heures à l'aide de divers objets, dont des tuyaux d'arrosage. Des décharges électriques leur avaient même été infligées au moyen de pistolets incapacitants. « Ils m'ont d'abord frappée dans la cellule, m'a confié une Nigériane de 28 ans. Ils se servaient de tuyaux et de câbles métalliques. Puis ils m'ont emmenée dans une pièce où étaient les autres femmes et là, des hommes en civil m'ont encore battue. Ils m'ont administré des décharges électriques sur plusieurs parties du corps. »

Je me suis rendue à Tweisha en septembre 2012. C'était le troisième voyage effectué par Amnesty en Libye l'année dernière pour enquêter sur les problèmes rencontrés par les étrangers depuis la chute du gouvernement de Kadhafi. J'ai visité neuf centres de détention hébergeant un total de 2 700 migrants et demandeurs d'asile.

Où que j'aille, je trouvais des étrangers – dans certains cas des femmes et des enfants – qui n'étaient nullement protégés contre l'exploitation, les violences physiques et les conditions de détention éprouvantes. Avant la chute de Kadhafi, beaucoup d'étrangers vivaient dans la peur constante d'être arrêtés et soumis à divers mauvais traitements. Aujourd'hui, dans une Libye en proie au chaos, où des milices armées tiennent des régions entières sous leur coupe, on peut dire que la situation des étrangers a empiré.

Un haut responsable de Benghazi m'a confié que la détention de migrants était devenue « un commerce, pour certains ». Les personnes détenues par les milices étaient contraintes d'effectuer des travaux manuels, comme décharger ou nettoyer du matériel. D'autres étaient inscrites dans des programmes professionnels dont la rémunération était nulle ou très faible.



Des enfants détenus par des miliciens armés au centre de détention de Bou Rashada, en Libye (mai 2012). Plus de 1 000 hommes, femmes et enfants ont été détenus dans ce centre en tant que « migrants sans papiers ». ©AI



Le racisme visant en Libye les personnes originaires d'Afrique subsaharienne s'est exacerbé du fait de la propagation de rumeurs exagérées selon lesquelles le régime de Kadhafi aurait utilisé des « mercenaires africains » pour mater l'insurrection de 2011. Ces étrangers se voient imputer des crimes, des maladies et d'autres malheurs, sans pouvoir démentir ces allégations ni se tourner vers un système judiciaire qui pourrait prendre leur défense. Le personnel et les administrateurs des prisons m'ont déclaré qu'il était de leur « devoir national » de regrouper et d'incarcérer les migrants sans papiers.

Les conditions de détention étaient variables d'un centre à l'autre, mais aucun des neuf centres ne satisfaisait aux normes internationales. Les cellules étaient sales et surpeuplées. Certains détenus n'avaient aucun accès à l'air frais. Certains centres de détention de fortune se résumaient à des conteneurs métalliques ou à des hangars dans lesquels les détenus dormaient sur des matelas ou des couvertures posés à même le sol. Ces gens n'ont commis qu'un crime : être entrés dans le pays de manière « irrégulière ». Certains fuyaient la guerre ou les persécutions chez eux.

Fermant les yeux sur ces violations, l'Union européenne a repris le dialogue avec la Libye sur les questions relatives à l'immigration. Des

responsables du gouvernement libyen m'ont assuré que la situation des demandeurs d'asile et des migrants n'était pas prioritaire au vu des défis posés par le rétablissement de l'État de droit en Libye. Pendant ce temps, des milliers de personnes continuent d'être maltraitées et exploitées quotidiennement.

Avant mon départ, les femmes de Tweisha se sont ouvertes davantage sur l'épreuve qu'elles endurent. Serrant contre elle un enfant en bas âge, une femme a soulevé sa chemise et m'a montré ses ecchymoses. « Le monde doit savoir ce qui nous arrive, a-t-elle expliqué. Aux yeux des Libyens, nous ne sommes même pas des êtres humains. Je n'ai rien fait de mal. Je suis juste venue ici pour travailler. Et me voilà enfermée pendant des mois, et je ne sais pas ce qui va m'arriver. Il n'y a personne ici pour m'aider. »

AGISSEZ

Veillez envoyer un fax au ministère des Affaires étrangères libyen en lui demandant de signer un protocole d'accord avec le HCR, l'agence des Nations unies pour les réfugiés. Exhortez également les autorités à ratifier la Convention de 1951 et le Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, et à adopter une législation en matière d'asile conforme aux normes et dispositions du droit international. Faxez vos appels au : +218213407469

Des personnes déplacées protestent contre l'expulsion forcée qui les menace au camp de Grace Village, à Port-au-Prince.. ©AI



PAS D'ABRI, PAS D'ATTACHES

Trois ans après le tremblement de terre qui a dévasté Haïti, des milliers de personnes hébergées dans des tentes rudimentaires sont menacées d'être expulsées de force.

Virgiela est restée prisonnière des décombres six jours durant, après le terrible tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010. Elle vivait à Port-au-Prince, la capitale ; sa maison a été détruite. C'est sa détermination à revoir ses enfants et ses petits-enfants qui lui a permis de tenir.

Puis, en décembre 2011, la tente qui l'abritait dans un camp pour les personnes déplacées, sur la Place Jérémie, a été arrachée lors d'une expulsion forcée qui a laissé 134 familles à la rue. Le peu que possédait cette famille a été détruit ou volé. Une fois de plus, Virgiela et les siens se retrouvaient sans domicile.

N'ayant nulle part où aller, Virgiela dort désormais dans la véranda de la maison de sa sœur. Ses enfants et petits-enfants vivent séparément dans les maisons déjà surpeuplées de parents ou d'amis.

Le séisme qui a frappé Haïti a fait 200 000

morts et laissé 2,3 millions de sans-logis. Aujourd'hui, près de 350 000 personnes vivent encore sous des abris faits de bâches élimées ou de tôles. Ces camps de fortune offrent un accès très limité aux services de base tels que l'eau courante, les toilettes et la collecte des déchets. Pendant ce temps, Haïti a reçu moins de la moitié des cinq milliards d'euros promis par les donateurs pour aider le pays à se redresser.

À la fin septembre 2012, près de 80 000 personnes vivaient sous la menace d'une expulsion. À l'heure qu'il est, près de 60 000 personnes ont été expulsées de force de ces camps. La plupart vivaient sous des tentes plantées sur des terrains privés dont la propriété faisait l'objet d'un litige. Ces familles, déjà déracinées par le tremblement de terre et s'efforçant de survivre dans des conditions souvent épouvantables, vivent constamment dans la crainte de tout perdre une fois de plus.

Amnesty International a mis en évidence une politique d'expulsion forcée systématique des familles déplacées à l'intérieur du pays, appliquée ou tolérée par les autorités haïtiennes. L'immense majorité de ces expulsions sont le fait de propriétaires privés présumés recourant à l'intimidation et à la violence pour récupérer

des terrains occupés par des personnes déplacées. Aucune consultation digne de ce nom n'a lieu et les personnes déplacées ne se voient proposer aucune solution d'hébergement satisfaisante ni aucune indemnisation. Par conséquent, ces évictions constituent une violation flagrante des normes juridiques et procédurales internationales.

Notre rapport intitulé *"Nowhere to go": Forced evictions in Haiti's displacement camps* montre que la reconstruction de l'île à la suite du tremblement de terre ne répond pas aux attentes en matière de protection et de respect du droit à un logement décent.

Les autorités haïtiennes doivent agir de toute urgence pour que d'autres familles ne subissent pas le même sort que Virgiela. Les personnes déplacées d'Haïti doivent disposer de solutions durables pour satisfaire leurs besoins de logements, ce qui implique notamment de mettre fin aux expulsions forcées. La communauté internationale doit quant à elle honorer ses engagements financiers formulés en mars 2010 à l'occasion de la conférence des donateurs pour participer au redressement d'Haïti.

PRÉSERVER L'AVENIR DES DROITS HUMAINS AVEC AMNESTY

COMMENT LES GÉNÉRATIONS QUI NOUS SUIVront VONT-ELLES REPRENDRE LA FLAMME DES DROITS HUMAINS ?

Pour préserver l'autonomie totale de ses actions et son indépendance financière, Amnesty est financée principalement par ses membres et donateurs. En songeant à inclure la section d'Amnesty International-Belgique francophone dans votre testament, vous lui donnerez l'occasion d'agir pour une longue durée. Et vous favorisez ceux qui vous sont chers, grâce à la formule du legs en duo (voir plus loin).

Voici plusieurs possibilités d'envisager un testament en faveur d'Amnesty :

■ Si vous avez des **héritiers directs** (époux/épouse, enfants et petits-enfants), ils bénéficient d'une part légale de votre héritage, appelée *part réservataire*. Le reste, la *quotité disponible*, peut être attribué à une organisation de défense des droits humains comme Amnesty. Elle bénéficie de droits de succession réduits : 12,5% si le testament a été rédigé par une personne domiciliée dans la Région bruxelloise, 7% en Région wallonne et 8,8% en Flandre.

■ Si vos héritiers sont des **parents éloignés** ou des **amis sans lien de parenté**, ceux-ci devront s'acquitter de droits de succession élevés, pouvant atteindre plus de la moitié de la somme que vous souhaitez leur laisser ! La formule de legs en duo permet de limiter le paiement des droits de succession, tout en incluant Amnesty dans l'héritage. Exemple ci-dessous.

■ Si vous n'avez pas d'héritier direct ou éloigné, vous pouvez déclarer Amnesty International **légataire universel**. Elle s'acquittera alors de ses droits de succession de 12,5%, 7% ou 8,8% selon la Région.

LEGS CLASSIQUES

Vous habitez la Région bruxelloise, n'avez plus de famille proche et léguez 200.000 € à un ami fidèle.

81.250 € =
solde revenant
à l'héritier

118.750 € = droits
de succession
dus à l'État

LEGS EN DUO

Vous léguez à votre ami fidèle 100.000 € libres de tous droits de succession et 100.000 € à Amnesty, qui s'acquitte de ses propres droits de succession (12,5%) et de ceux de votre ami.

100.000 € =
solde revenant
à l'héritier

37.500 € =
solde pour
Amnesty

62.500 € =
droits de
succession
dus à l'État

Grâce à cette formule de legs en duo, vous léguez davantage à ceux qui vous sont chers, tout en préservant l'avenir des droits humains !

AMNESTY
INTERNATIONAL



Si vous souhaitez davantage d'informations sur les legs et les testaments, vous pouvez commander notre brochure « Protéger l'avenir des droits humains » en envoyant un e-mail à cvanparijs@amnesty.be ou en téléphonant au 02 538 81 77.

ÉCRIRE POUR LES DROITS

Dans tous les pays du monde, des gens sont libérés grâce au travail des membres d'Amnesty. Des témoignages émouvants nous parviennent des prisonniers libérés ou leur famille. Ils montrent qu'une action de masse peut avoir des résultats pour un meilleur respect des droits humains.

AGISSEZ MAINTENANT

BRÉSIL : ALEXANDRE ANDERSON DE SOUZA

UN
DÉFENSEUR
DE L'ENVI-
RONNEMENT
EN DANGER



Alexandre Anderson de Souza et son épouse, Daize Menezes de Souza, ont reçu des menaces à plusieurs reprises en raison de leur action de défense de l'environnement. Alexandre Anderson de Souza affirme avoir échappé à six tentatives d'assassinat au cours des trois dernières années.

Il préside l'association des hommes et femmes de la mer AHOMAR, basée sur la plage de Mauá, dans la municipalité de Magé, où les pêcheurs réparent leurs filets et préparent leurs barques pour les expéditions de pêche dans la baie. AHOMAR dénonce depuis longtemps l'exploitation de la baie, qui selon elle engendre de graves problèmes environnementaux à long terme et menace les moyens de subsistance des pêcheurs membres de l'association. Alexandre Anderson de Souza mène depuis cinq ans un mouvement de protestation contre la construction dans la baie d'oléoducs et de plateformes constituant une énorme raffinerie pétrochimique.

Quatre membres d'AHOMAR ont été tués depuis 2009. Le trésorier, Paulo César dos Santos Souza, a été passé à tabac et a reçu une balle dans la tête sous les yeux de sa femme et de ses enfants en 2009. En 2010, Márcio Amaro a été abattu chez lui. Fin juin 2012, les corps d'Almir Nogueira de Amorim et de João Luiz Telles Penetra, tous deux pêcheurs et membres actifs de l'AHOMAR, ont été retrouvés dans la baie de Guanabara. Ils sont morts noyés après avoir été ligotés. Les enquêtes sur ces faits n'ont abouti à aucune poursuite en justice. Les menaces reçues par Alexandre et Daize n'ont pas fait l'objet d'enquêtes approfondies et ces deux personnes, pourtant incluses

dans le programme national de protection des défenseurs des droits humains, ne bénéficient pas de la protection dont elles ont besoin.

Veillez demander qu'Alexandre Anderson de Souza et son épouse Daize Menezes de Souza bénéficient d'une protection complète, conformément à leurs souhaits. Demandez également que des enquêtes exhaustives soient menées sur toutes les menaces et violences dont ont été victimes des membres d'AHOMAR, y compris les quatre assassinats, et que les responsables présumés de ces agissements soient déférés à la justice. Envoyez vos appels à :

Sra. Maria do Rosário Nunes
Setor Comercial Sul,
Edifício Parque da Cidade Corporate,
Quadra 9, Lote C, torre A, 10º andar,
70.308-200 - Brésil
Fax : +55 61 2025-9414
Formule d'appel : Exma. Sra. Ministra, /
Madame la Ministre,

MODÈLE DE LETTRE

Madame la Ministre,
Je vous écris en ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation apolitique de défense des droits humains, au sujet de M^r Alexandre de Souza et de son épouse Daize Menezes de Souza.

Tous deux ont reçu à plusieurs reprises des menaces de mort en raison de leur engagement dans la défense de l'environnement. Alexandre de Souza affirme avoir échappé à six attentats depuis trois ans. Il est particulièrement exposé aux attaques en tant que président de l'association AHOMAR, basée sur la plage de Mariá, dans la municipalité de Magé. Les pêcheurs de cette municipalité

s'opposent à la construction de plusieurs oléoducs et plates-formes faisant partie d'énormes raffineries pétrochimiques. Ce chantier provoque en effet de graves problèmes environnementaux qui menacent leurs moyens de subsistance. Quatre membres d'AHOMAR ont été tués jusqu'à présent.

Nous vous demandons avec insistance au nom d'Amnesty International que M^r De Souza et son épouse bénéficient d'une protection rapprochée conformément à leur souhait et que des enquêtes soient menées concernant les autres assassinats.

Veillez croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

PHILIPPINES : DARIUS EVANGELISTA

« DÉBARRASSEZ-VOUS DE LUI »



Margie Evangelista a vu son mari, Darius Evangelista, pour la dernière fois avant son arrestation pour vol le 5 mars 2010. Elle est restée sans nouvelle de lui jusqu'au 17 août, date à laquelle quelqu'un lui a dit l'avoir vu aux informations à la télévision. La vidéo diffusée montre un homme nu qui se tord de douleur alors qu'un policier le frappe et tire à plusieurs reprises sur une ficelle attachée à ses organes génitaux ; cela se passe sous les yeux d'autres policiers en uniforme.

Quand elle a vu la vidéo, Margie a immédiatement reconnu son mari, le père de leurs trois jeunes enfants. Quelques jours plus tard, elle a appris qu'une tête d'homme avait été trouvée par des gens qui fouillaient dans les ordures. Selon elle, la tête res-

semblait à celle de son mari.

La Commission des droits humains a mené une enquête et les trois codétenus de Darius Evangelista ont dit qu'après son arrestation, celui-ci avait été conduit dans le bureau du chef de la police et qu'à son retour dans la cellule il était gravement blessé. Il a été emmené hors du poste de police et un détenu a entendu un policier dire : « Débarrassez-vous de lui. » Ils n'ont ensuite plus jamais revu Darius.

Veillez écrire au directeur général de la police pour demander qu'une enquête exhaustive soit menée dans les meilleurs délais sur les actes de torture infligés à Darius Evangelista, sur sa disparition et sur son éventuelle exécution extrajudiciaire. Suggestion de message : « Je suis membre d'Amnesty International. Je suis préoccupé/e par le fait que certaines des personnes qui devaient être arrêtées parce qu'elles étaient présumées responsables des tortures infligées à Darius Evangelista sont toujours en liberté. Un tribunal de Manille a

ordonné l'arrestation de sept policiers mais au moins quatre d'entre eux n'ont toujours pas été appréhendés. Quelles sont les mesures prises par la police pour veiller à ce que toutes les personnes soupçonnées d'être impliquées dans ce crime soient arrêtées dans les plus brefs délais ? »

**PDG Alan Purisima
PNP National Headquarters Camp General
Crame
Quezon City, Philippines 1100**

Formule d'appel :

Dear Police Director General, / Monsieur,

Vous pouvez également envoyer votre message au moyen du formulaire en ligne du site de la police : bit.ly/pnp-supportdesk. Dans la rubrique "Inquiry Topic" sélectionnez "PNP Personnel Misconduct" et dans "Specific subject" écrivez : "Torture of Darius Evangelista". Ou envoyez un message au directeur général de la police via Facebook : bit.ly/darius-evangelista

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur,

En ma qualité de membre d'Amnesty International, organisation reconnue de défense des droits humains, je suis extrêmement préoccupé(e) par le cas de Mr Darius Evangelista.

Mr Darius Evangelista a été arrêté le 5 mars 2010 et tous les témoignages concordent pour dire qu'il a été sauvagement torturé, avant d'être, semble-t-il, exécuté dans les locaux de la police.

Un tribunal de Manille a ordonné l'arrestation de sept policiers, mais quatre

d'entre eux n'ont toujours pas été appréhendés.

Nous voulons savoir quelles mesures ont été prises pour que toute la clarté soit faite sur cette affaire et nous demandons que les personnes soupçonnées d'être impliquées dans ce crime et dans les tortures soient arrêtées dans les plus brefs délais.

Veillez croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération,

SLOVAQUIE : DES FAMILLES ROMS DE LEVOČA

DES ÉCOLIERS ROMS SOUMIS À UNE SÉGRÉGATION



En septembre 2011, au début de l'année scolaire, 26 des 29 enfants roms qui ont intégré la première année de l'école primaire de la rue Francisciho, dans la ville de Levoča, ont été séparés des autres enfants et placés dans des classes réservées aux Roms. Les trois autres élèves roms ont intégré des classes mixtes, avec des élèves non roms.

Les parents des élèves roms soumis à une sé-

grégation ont immédiatement protesté contre le fait que leurs enfants étaient séparés des élèves non roms. La direction de l'école leur a répondu qu'ils devaient se réjouir de voir leurs enfants placés dans des classes à part offrant un « environnement favorable à l'apprentissage ». Elle a aussi menacé d'appeler la police si les parents continuaient de se plaindre. L'école a affirmé que ces enfants avaient besoin d'un soutien supplémentaire au vu des résultats de leur évaluation psychologique. Or, les parents n'avaient pas été informés de cette évaluation et les deux classes réservées exclusivement aux enfants roms n'ont reçu aucun soutien ni aucune aide supplémentaires pour ces élèves.

En fait, les classes réservées aux Roms ont été créées à la suite d'une pétition venant de parents non roms demandant une diminution du nombre d'élèves venant de milieux « antisociaux » scolarisés aux côtés de leurs enfants. « L'école détruit leurs rêves. Nous sommes peut-être incultes, mais nous voulons que nos enfants reçoivent une

éducation », a expliqué une mère rom.

En septembre 2012, au début de l'année scolaire suivante, certains des élèves qui avaient été placés dans des classes réservées aux Roms ont réintégré des classes mixtes. Toutefois, cette école conserve des classes exclusivement réservées aux enfants roms.

Veillez écrire au ministre de l'Éducation pour lui demander de mettre fin à la ségrégation exercée contre les enfants roms dans l'école primaire de la rue Francisciho à Levoča, et plus généralement dans toutes les écoles en Slovaquie. Envoyez vos appels à :

**Dušan Caplovic
Minister of Education
Ministry of Education, Science, Research
and Sport, Stromová 1
813 30 Bratislava, Slovaquie
Fax : +421 259374333
Courriel : minister@minedu.sk
Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom d'Amnesty international, organisation reconnue de défense des droits humains. Mon appel concerne la scolarité des enfants roms. Beaucoup de familles roms récusent la ségrégation dont leurs enfants sont trop souvent victimes, comme ce fut encore le cas récemment en première année de l'école primaire de la rue Francisciho à Levoča.

De nombreuses raisons sont régulièrement invoquées pour justifier cette sé-

grégation, qui, semble-t-il, est souvent réclamée par les parents d'enfants non roms. Pour les parents et les enfants roms, cette politique est cependant ressentie comme une humiliation et une mise à l'écart. Il nous apparaît qu'une telle ségrégation par l'école ne peut que nuire à l'intégration des enfants roms dans la société slovaque.

J'espère donc vivement que vous parviendrez à y mettre fin.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

TUNISIE : MANAL BOUALAGI

UNE JEUNE MÈRE TUÉE



Manal Boualagi, une jeune femme de 26 ans, mère de deux enfants, a été abattue le 9 janvier 2011 à Regueb, une petite ville de la province de Sidi Bouzid, dans le centre de la Tunisie. Elle rentrait à pied de chez sa mère avec ses enfants et une parente

quand soudainement elle a crié et s'est effondrée. Le médecin qui a examiné son corps a indiqué à Amnesty International que les blessures par balle sur sa poitrine laissent penser que les coups de feu avaient été tirés par un tireur embusqué depuis un bâtiment assez proche.

Cinq personnes ont été tuées ce jour-là à Regueb, après que la police eut recouru à la force meurtrière contre des manifestants. La famille de Manal Boualagi a accusé deux agents des forces de sécurité d'avoir donné l'ordre de tirer sur les manifestants à Regueb le 9 janvier, ce qui a entraîné la mort de la jeune femme. Un des deux agents a été interrogé par un juge d'instruction militaire puis placé en détention. L'autre a refusé de comparaître devant un tribunal et il est toujours en liberté. Deux ans après les faits, la famille de Manal Boualagi attend toujours d'obtenir justice.

Veuillez écrire au ministre des Droits de l'homme et de la Justice transitionnelle pour lui demander de veiller à ce que la famille de

Manal Boualagi obtienne justice et réparation, ainsi que toutes les informations relatives aux investigations menées sur sa mort. Demandez que les responsables présumés de sa mort soient jugés dans le respect des normes d'équité des procès et sans qu'il soit recouru à la peine de mort. Envoyez vos appels à :

**Samir Dilou
Minister of Human Rights and transitional Justice
Ministry of Human Rights and transitional Justice
Rue du 2 Mars 1934 Le Bardo 2000
tunis - tunisie
Fax: +216 71 662 255
Formule d'appel : Monsieur le Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom d'Amnesty international, organisation apolitique de défense des droits humains dans le monde, au sujet d'une jeune mère qui a été tuée dans votre pays.

Elle s'appelait Manal Boualagi, elle avait 26 ans et était mère de deux enfants. Elle a été tuée à bout portant le 9 janvier 2011 par deux agents de sécurité à Regueb alors qu'elle revenait avec ses enfants d'une manifestation. Un

des deux tireurs s'est rendu à la police et se trouve actuellement en détention. L'autre est toujours en liberté. Deux ans se sont écoulés depuis les faits et la famille de Manal attend toujours que justice lui soit rendue. Amnesty International demande que les deux responsables du meurtre soient jugés dans le respect des lois et sans recours à la peine de mort.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

ÉTHIOPIE : ESKINDER NEGA

UN JOURNALISTE EMPRISONNÉ POUR TRAHISON ET TERRORISME



Le journaliste Eskinder Nega a été condamné le 13 juillet 2012 à 18 ans d'emprisonnement pour haute trahison et pour des infractions liées au terrorisme. Il a été arrêté en septembre 2011 après avoir critiqué le gouvernement dans des discours et des articles, et réclamé le respect de la liberté d'expression en Éthiopie. C'est la huitième fois qu'Eskinder Nega est arrêté et poursuivi en justice en raison de ses activités de journaliste. En 2005, Eskinder Nega et son épouse, Serkalem Fasil, ont été arrêtés. Le couple figure parmi les 131 journalistes, militants et personnalités politiques de l'opposition qui ont été inculpés de trahison, entre autres. En 2006, Serkalem Fasil a donné naissance en prison à son fils Nafkot.

Peu avant sa dernière arrestation en septembre 2011, Eskinder Nega s'est exprimé lors d'un rassemblement de l'opposition au sujet de la liberté de

la presse et de l'éventualité d'une propagation en Éthiopie des soulèvements en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Quelques jours auparavant, il avait également dénoncé le fait que la législation antiterroriste était utilisée pour réduire au silence les détracteurs du gouvernement. Cette même législation a par la suite été utilisée pour le poursuivre en justice. Vingt-trois autres personnes ont été poursuivies en justice en même temps qu'Eskinder Nega pour les mêmes motifs ou pour des raisons connexes. Toutes, sauf deux d'entre elles, ont été déclarées coupables. Le procès a été entaché de graves irrégularités, l'un au moins des accusés ayant affirmé avoir été torturé sans que ces allégations aient donné lieu à une enquête. Au début du procès, le Premier ministre a déclaré sur les ondes de la télévision publique que les accusés étaient coupables, ce qui a poussé la cour à prononcer leur culpabilité. Amnesty International estime qu'Eskinder Nega a été condamné uniquement en raison de ses activités de journaliste, pourtant pacifiques et légitimes.

Veuillez écrire aux autorités éthiopiennes pour leur faire savoir qu'Amnesty International considère Eskinder Nega comme un prisonnier d'opinion. Demandez sa libération immédiate et inconditionnelle. Exhortez le gouvernement à cesser de recourir à la procédure pénale pour museler ses détracteurs, et à mettre fin aux autres formes de harcèlement utilisées contre les journalistes, les membres de l'opposition et les militants de la société civile. Les lois qui restreignent indûment la liberté d'expression et d'association doivent être modifiées.

Envoyez vos appels à :

**Hailemariam Desalegn
Prime Minister
P.o. Box 1031
Addis Ababa - Éthiopie
Fax : +251 11 155 20 20
Formule d'appel : Dear Prime Minister, /
Monsieur le Premier Ministre,**

MODÈLE DE LETTRE

Monsieur le Premier Ministre,

Je vous écris au nom d'Amnesty international, organisation apolitique de défense des droits humains, au sujet de Monsieur Eskinder Nega.

Ce journaliste bien connu a été arrêté pour la huitième fois. Dans le passé, il a déjà été arrêté à plusieurs reprises en même temps que sa femme Serkalem Fasil, qui a d'ailleurs été contrainte d'accoucher en prison en 2006. La dernière arrestation de Eskinder Nega remonte à septembre 2011. Elle a été menée au nom de la loi antiterroriste qui permet l'arrestation de toute personne qui critique la politique du gouvernement.

Vingt-trois autres personnes ont été poursuivies en justice en même temps que Monsieur Eskinder Nega et elles ont toutes été déclarées coupables. Leurs procès ont été entachés de graves irrégularités et l'un au moins des accusés affirme avoir été torturé.

Nous considérons Mr Eskinder Nega comme un prisonnier d'opinion et demandons sa libération immédiate et inconditionnelle. Par ailleurs, nous soulignons que les lois qui restreignent indûment la liberté d'expression doivent être modifiées.

Croyez, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération,

Agenda

Calendrier des activités nationales et régionales d'Amnesty International Belgique francophone

CAMPAGNE 2013 – « DEVOIR DE REGARD »

Durant toute l'année 2013, Amnesty International vous proposera sa campagne « Devoir de regard » durant laquelle l'organisation investira successivement une trentaine de villes de Wallonie et de Bruxelles. Comme point d'orgue dans chaque ville, l'organisation proposera une exposition exceptionnelle de photographies.



Tout au long de l'année, « Devoir de regard » fera donc étape près de chez vous. La venue de l'exposition dans chaque ville sera l'occasion pour vous de participer à plusieurs manifestations : outre l'exposition photos elle-même, un

tres actions et activités organisées par les militants et par le secrétariat national.

Rendez-vous le 14 mars dès 18 h au Palais de Justice de Bruxelles, pour le vernissage de lancement de l'exposition.

Retrouvez ici un premier calendrier des haltes de l'exposition (et de la campagne qui l'accompagne) :

BRUXELLES, au Palais de Justice – du 14 au 30 mars 2013

NAMUR, aux Facultés Universitaires ND Namur – du 20 avril au 10 mai

LIÈGE, à l'Hôtel de ville – du 15 mai au 1er juin

CHARLEROI, à la Maison de la Laïcité – du 7 au 21 octobre

MONS, au Manège-Maison Folie – du 25 octobre au 10 novembre

LOUVAIN-LA-NEUVE, à la Salle des Tapisseries de l'UCL – du 20 novembre au 8 décembre

D'autres lieux seront communiqués ultérieurement.

Infos : Pages 6 à 9
www.devoirderegard.be
Colin Gotovitch
cgotovitch@amnesty.be
02 543 79 05

JOURNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME – DISTRIBUTION DE DAZIBAOS

Le 7 mars prochain, nous distribuerons le 1^{er} dazibao de l'année, traditionnellement consacré aux droits des femmes. Plus particulièrement, ce sont les droits sexuels et reproductifs qui seront cette fois mis à l'honneur. Nous avons besoin de vous pour cette action de sensibilisation. Plus de 50.000 dazibaos sont à distribuer. Commandez-en ou participez à une distribution.
Infos : dazibaos@amnesty.be

17 FÉVRIER : TRICOTONS LA LIBERTÉ !

Amnesty International et le groupement Tricot Trottoir vous convient à une après-midi d'initiation au tricot. Vous repartirez avec votre propre écharpe « Free Pussy Riot ». Munissez-vous d'aiguilles à tricoter et de laine (ou de toute autre chose que vous pouvez tricoter) Rassemblement de 13h45 à 15h00.
Galeries Royales Saint-Hubert (Galerie du Roi 5, 1000 Bruxelles). Cinq minutes à pied de la gare centrale.
Infos et inscriptions (souhaitées) : campagnes@amnesty.be

DES ROMS

Lundi 8 avril 2013 : mobilisation publique. Recomposition d'un camp informel face au parlement européen. Infos complémentaires à venir.

Comment s'impliquer ?
Contactez Julie Robeet – campagnes@amnesty.be

SOS EUROPE

24 avril 2012 : Mobilisation publique autour d'un boat people revisité. Infos complémentaires à venir.

Contact : campagnes@amnesty.be

EXPOSITION DES ŒUVRES DE KRIS GADDEN



Jusqu'au 24 février 2013, le groupe Amnesty de Lessines-Ath-Leuze organise une exposition de Kris Gadden au

Centre culturel René Magritte (21, rue des 4 fils Aymon à 7860 Lessines). De 14 à 17 h (et jusque 18 h les weekends).

Contact : Kris Gadden 068 28 14 27 ou groupe de Lessines-Ath-Leuze : 068 33 34 01

CONCERT «DEVOIR DE REGARD»

Dans le cadre de la campagne «Devoir de regard», la coordination culture organise un concert au profit d'Amnesty International le jeudi 18 avril au Marni, rue de Vergnies, 25 à Ixelles.

A l'affiche : Pascal Chardome, Bruno Coppens, Manou Gallo, Marc Herouet, Ialma, Didier Laloy, Geneviève Laloy, Fred Malempré, Estelle Marion, Marie Sophie Talbot, Hélène Van Loo, Chrystel Wauthier.

Infos et réservations: 02/639 09 82 ou www.theatremarni.com



ÉDITION 2013 DES 20 KM DE BRUXELLES : REJOIGNEZ L'ÉQUIPE AMNESTY INTERNATIONAL !

Relevez ce défi sportif tout en soutenant les droits humains. Cette année, le rendez-vous est fixé au 26 mai 2013 à 10h.

Infos et inscriptions :
www.amnesty.be/20km

JOURNEE INTERNATIONALE

événement public ainsi que d'au-

BONNES NOUVELLES ET FAITS NOUVEAUX

DERNIÈRE ÉTAPE VERS LE TRAITÉ MONDIAL SUR LE COMMERCE DES ARMES

En novembre, manifestant une adhésion d'une ampleur exceptionnelle au principe d'une réglementation du commerce mondial des armes, 157 États siégeant à la Première Commission sur le désarmement de l'Assemblée générale des Nations unies ont voté en faveur d'une finalisation du traité sur le commerce des armes en mars 2013.

Parmi les six principaux pays exportateurs d'armes – les « six grands » – seule la Russie s'est abstenue d'appuyer la résolution, contrairement à l'Allemagne, à la Chine, aux États-Unis, à la France et au Royaume-Uni.

Avant même le vote, 105 pays avaient associé leur nom à la résolution, rédigée par l'Argentine, l'Australie, le Costa Rica, la Finlande, le Japon, le Kenya et le Royaume-Uni et parrainée par 98 autres. Aucun État n'a voté contre elle.

Il s'agit de la dernière étape d'une campagne menée pendant 17 ans par Amnesty International et ses partenaires dans le but d'obtenir un traité sur le commerce des armes aidant à protéger les populations victimes de violations des droits humains lors des répressions, violences et conflits armés dans le monde entier.

AU JAPON, LE TRIBUNAL ACQUITTE UN NÉPALAIS ACCUSÉ DE MEURTRE

Govinda Prasad Mainali, travailleur migrant népalais incarcéré pendant 15 ans au Japon pour un meurtre qu'il n'avait pas commis, a été acquitté le 7 novembre 2012 par la haute cour de Tokyo.

Au début du procès, Amnesty International avait exprimé la crainte que le droit de Govinda Prasad Mainali à un procès équitable ait été bafoué. Après son arrestation, il n'a pas été autorisé à consulter d'avocat et il a été frappé par des policiers lors des interrogatoires. Pendant le procès, l'accusation a également omis de présenter un élément

de preuve ADN qui aurait pu aider à la défense de cet homme.

Amnesty International et les Nations unies ont exhorté le Japon à plusieurs reprises à supprimer ou à réformer en profondeur le système des *daiyo kangoku* ou « prisons de substitution », qui permet de maintenir un suspect en détention pendant 23 jours sans inculpation et avec un accès limité à un avocat.

Govinda Mainali a désormais retrouvé sa famille au Népal.

NOUVELLES GRÂCES ACCORDÉES À DES PRISONNIERS AU MYANMAR

Deux prisonniers d'opinion, U Myint Aye et Saw Kyaw Kyaw Min, figurent dans un groupe de 50 prisonniers politiques libérés en novembre par les autorités du Myanmar après avoir été graciés.

U Myint Aye, cofondateur du réseau des Défenseurs et promoteurs des droits humains, avait été condamné à la réclusion à perpétuité en 2008 pour ses activités politiques non violentes. Saw Kyaw Kyaw Min, avocat et défenseur des droits humains, s'était vu retirer sa licence professionnelle pour entrave à la bonne marche de la justice en 2008. Il a ensuite été condamné à une peine de six mois d'emprisonnement en août 2012. Les autorités du Myanmar ont également annoncé qu'elles organiseraient des consultations intergouvernementales pour réexaminer les chefs d'accusation et les peines des prisonniers toujours incarcérés.

« Même si ces informations sont encourageantes, nous demandons aux autorités du Myanmar de libérer immédiatement et sans condition tous les prisonniers d'opinion encore derrière les barreaux », a déclaré Isabelle Arradon, directrice adjointe du programme Asie-Pacifique d'Amnesty International.

Consultez notre lettre ouverte appelant les autorités du Myanmar à créer un mécanisme de révision des peines des prisonniers sur bit.ly/myanmar-letter

LES CAMPAGNES D'AMNESTY INTERNATIONAL S'EFFORCENT D'OBTENIR LA JUSTICE ET LA LIBERTÉ POUR TOUS ET DE MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE POUR UN MONDE MEILLEUR, QUE CE SOIT LORS DE CONFLITS TRÈS MÉDIATISÉS OU DANS DES ENDROITS OUBLIÉS DE LA PLANÈTE.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

Dans le monde entier, des militants font la preuve qu'il est possible de résister aux forces qui bafouent les droits humains. Rejoignez ce mouvement mondial. Combattez les marchands de peur et de haine.

Adhérez à Amnesty International et participez, au sein d'un mouvement mondial, à la lutte contre les atteintes aux droits fondamentaux. Vous pouvez nous aider à changer les choses.

Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.

Je désire recevoir des renseignements complémentaires sur les conditions d'adhésion à Amnesty International.

NOM

ADRESSE

TÉL.

E-MAIL

Veillez retourner le formulaire ci-dessus à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par fax au 02/537.37.29.

Vous pouvez aussi vous inscrire en ligne, en allant sur <http://www.amnesty.be> à la rubrique Soutenir. Cliquez et devenez membre.

Vous pouvez agir tous les jours pour des individus en danger en vous rendant sur : <http://www.isavelives.be>



www.amnesty.be

Je change d'adresse (inscrire uniquement la nouvelle adresse).
Bulletin à renvoyer à Amnesty International, rue Berckmans, 9 à 1060 Bruxelles, ou par mail à Michèle Ligot - mligot@amnesty.be.

NOM

PRÉNOM

N° DE MEMBRE

ADRESSE

TÉL.

GSM

E-MAIL

Agir par sms, c'est à la fois signer les pétitions d'Amnesty et soutenir financièrement son action.

VOTRE GSM PEUT SAUVER DES VIES



ENVOYEZ «AUF»
AU 3313

Activation gratuite
Sms reçu : gratuit
Sms envoyé : 2 €

- **Inscription** : envoyez le message "AUF" au numéro "3313".
- La pétition vous sera envoyée par sms le mercredi à 14h.
- Répondez au message avec votre nom, prénom et coordonnées au numéro "3313" pour signer la pétition.
- Envoyez autant de réponses que vous le souhaitez. Une seule réponse avec vos coordonnées sera reprise pour la pétition, les autres seront considérées comme don.
- Les signatures récoltées sont envoyées vers les autorités chaque mercredi suivant.
- **Pour se désabonner** : envoyer le message "STOP" au "3313". Votre désabonnement sera effectif sans délai.
- **Coût** :
 - Activation et abonnement : gratuit.
 - Le message que nous vous envoyons : gratuit.
 - Le message lorsque vous nous répondez : 2 €.

Ce coût permet de financer le service et de soutenir Amnesty pour l'ensemble de ses activités.

AMNESTY
INTERNATIONAL

